

COMMUNE DE VEYTAUX



RAPPORT DE GESTION 2021

PREAVIS MUNICIPAL No 06/2022

Date de la commission : lundi 9 mai 2022 à 18h30
Salle du Conseil communal – Rue du They 1

Table des matières

| | |
|---|-----------|
| 1. Conseil communal | 1 |
| 1.1 Organisation du Conseil communal | 1 |
| 1.2 Sommaire des séances | 2 |
| 2. Municipalité | 6 |
| 2.1 Organisation de la Municipalité | 6 |
| 3. Administration générale | 12 |
| 3.1 Personnel communal | 12 |
| 3.2 Greffe municipal..... | 13 |
| 3.3 Votations et élections | 16 |
| 3.4 Office de la population..... | 17 |
| 4. Finances | 19 |
| 5. Bâtiments et forêts | 21 |
| 5.1 Bâtiments communaux | 21 |
| 5.2 Forêts | 22 |
| 6. Urbanisme - Travaux | 28 |
| 6.1 Police des constructions..... | 28 |
| 6.2 Développement durable..... | 32 |
| 6.3 Service des travaux | 32 |
| 7. Transports | 33 |
| 8. Ecoles – Instruction publique | 34 |
| 8.1 Etablissement primaire et secondaire de Montreux-Est | 34 |
| 8.2 CET (Conseil d’Etablissements Montreux-Veytaux) | 36 |
| 8.3 APEMS (Accueil Pour Enfants en Milieu Scolaire) de Veytaux..... | 37 |
| 8.4 REME (Réseau Enfance Montreux & Environs) | 37 |
| 8.5 Halte-Jeux « Le Toboggan » | 38 |
| 8.6 Passeport Vacances..... | 38 |
| 9. Prévoyance et aides sociales | 38 |



| | |
|--|-----------|
| 10. Parcs et jardins – Services industriels et assainissement..... | 41 |
| 10.1 Service de voirie, parcs, espaces verts et conciergerie | 41 |
| 10.2 Cimetière..... | 42 |
| 10.3 Vigne communale..... | 42 |
| 10.4 Gestion des déchets..... | 42 |
| 10.5 SIGE (Service Intercommunal de Gestion) | 43 |
| 10.6 Egouts..... | 47 |
| 11. Sécurité | 48 |
| 11.1 ASR (Association Sécurité Riviera)..... | 48 |
| 11.2 Police Riviera | 50 |
| 11.3 Ambulance Riviera..... | 53 |
| 11.4 SDIS Riviera (Service de défense contre l’incendie et de secours) | 53 |
| 12. Culture – Relations sociétés et associations locales..... | 55 |
| 12.1 Culture | 55 |
| 12.2 Relations sociétés et associations locales | 57 |
| 13. Economie..... | 58 |
| 14. Conclusions | 62 |



Rapport de gestion 2021

Préavis No 06/2022

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions :

- de la Loi sur les Communes du 28 février 1956 (article 93c, al. 2), état au 1^{er} février 2018 ;
- du règlement cantonal du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des Communes (article 34), état au 1^{er} juillet 2006 ;
- du règlement du Conseil communal du 25 novembre 2014 (article 85) ;

la Municipalité a l'honneur de vous présenter son rapport de gestion de l'exercice 2021.

1. CONSEIL COMMUNAL

1.1 Organisation du Conseil communal

Bureau du Conseil 2020/2021

(1^{er} semestre)

M. Pascal RUCH, Président
Mme Diana HOLLAND, 1^{ère} vice-Présidente
M. Pascal MASON, 2^{ème} vice-Président
M. Jérôme DE RHAM, scrutateur
M. Stephan TEKLITS, scrutateur
Mme Susanne WELLE SIEGLER, scrutatrice suppléante
Mme Lydie MAREDA, scrutatrice suppléante
Mme Anne PUENZIEUX, secrétaire
M. Michel BLUM, huissier

Bureau du Conseil 2021/2022

(2^{ème} semestre)

M. Pascal RUCH, Président
M. John GRANDCHAMP, 1^{er} vice-Président (jusqu'au 05.10.2021)
Mme Valérie WICHT, 1^{ère} vice-Présidente (depuis le 06.12.2021)
M. Stéphane THELIN, 2^{ème} vice-Président (jusqu'au 05.12.2021)
M. Béat GRAND, 2^{ème} vice-Président (depuis le 06.12.2021)
Mme Marina BLAGOJEVIC, scrutatrice
M. Alexandre KOSCHEVNIKOV, scrutateur
M. Hervé CASTIONI, scrutateur suppléant
M. Cédric IMSAND, scrutateur suppléant
M. Dany José ALVES DE ALMEIDA, secrétaire
M. Michel BLUM, huissier

La séance de passation des pouvoirs a eu lieu le 27 mai 2021.

Commissions permanentes

- Commission de gestion et des finances, jusqu'au 30 juin 2021

M. Pascal MASON, Président-rapporteur (→08.03.2021)
M. Stéphane THELIN, Président-rapporteur (dès 09.03.2021)
Mme Caroline GADEMANN
M. Olivier GASSER
M. John GRANDCHAMP
M. Bernard JOUVEL
M. Michael PFAFF



- Commission de gestion et des finances,
dès le 1^{er} juillet 2021

M. Stéphane THELIN, Président-rapporteur
M. Farouk ABDULLA
Mme Stefania-Gabriela DINKLAGE
M. Olivier GASSER
M. Beat GRAND
M. John GRANDCHAMP (jusqu'au 05.10.2021)
Mme Geneviève HUMBERT-BOSSON
M. Marco STREBEL (dès le 01.11.2021)

Commission communale

- Commission communale de recours en
matière d'impôts

Mme Stefania-Gabriela DINKLAGE
Mme Caroline GADEMANN
M. Olivier GASSER
Mme Lydie MAREDA, suppléante
Mme Elodie TRAMPARULO, suppléante

Commissions intercommunales (*Situation au 31 décembre 2021*)

- SIGE
M. Jean-Luc PUENZIEUX
Mme Sonja THÉLIN
M. Gérald GATTO, suppléant
M. Marco STREBEL, suppléant
- CIEHL
Mme Natalia MARTINO
M. Marco STREBEL
Mme Stefania-Gabriela DINKLAGE, suppléante
- Fonds culturel Riviera
Mme Valérie WICHT
M. Marco STREBEL, suppléant
- Association Sécurité Riviera
M. Alexandre KOSCHEVNIKOV
M. Guillaume AUGNET, suppléant
- Conseil d'établissements scolaires
Mme Alexandra RAMSER

1.2 Sommaire des séances

Le Conseil communal a siégé six fois en 2021 soit :

- Le 15 mars 2021 ;
- Le 3 mai 2021 ;
- Le 14 juin 2021 ;
- Le 13 septembre 2021 ;
- Le 1^{er} novembre 2021 ;
- Le 6 décembre 2021.

Première séance : 15 mars 2021

1. Communication orale de la Municipalité

- relative à d'éventuelles nuisances sonores en raison de travaux dans les rochers de Chillon afin de sécuriser la falaise.



2. Dépôt de préavis

- relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 175'000.- TTC au maximum (sous déduction de la participation financière des partenaires concernés), pour couvrir les frais liés à la revalorisation de la partie supérieure des chemins et à la mise en scène de l'offre touristique aux Rochers-de-Naye (préavis No 01/2021).

3. Rapports des commissions

- relatif à la reconnaissance de l'intérêt public régional et à l'adoption du principe d'une participation financière de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) au projet de sécurisation et de rénovation du Centre des congrès et d'exposition, à Montreux (préavis No 12/2020) ;
- relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 175'000.- TTC au maximum (sous déduction de la participation financière des partenaires concernés) pour couvrir les frais liés à la revalorisation de la partie supérieure des chemins et à la mise en scène de l'offre touristique aux Rochers-de-Naye (préavis No 01/2021).

Deuxième séance : 3 mai 2021

1. Communication orale de la Municipalité

- relative à un projet visant la détente et le sport sur l'ancienne place de lavage de Veytaux.

2. Communications écrites de la Municipalité

- relative au rapport d'activités 2020 de la Commission consultation régionale pour l'aménagement du territoire (CORAT Riviera) (communication No 01/2021) ;
- relative au rapport d'activités 2020 de la Commission prévention Riviera (communication No 02/2021).

3. Dépôt de préavis

- relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 287'500.- TTC au maximum pour couvrir les frais liés à la réfection de la route Chaude-Sonchaux (préavis No 02/2021) ;
- relatif à la gestion et comptes 2020 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) (préavis No 03/2021) ;
- relatif aux comptes 2020 du Fonds culturel Riviera (préavis No 04/2021) ;
- relatif aux comptes communaux pour l'exercice 2020 (préavis No 05/2021) ;
- relatif au rapport de gestion 2020 (préavis No 06/2021).

Troisième séance : 14 juin 2021

1. Communications orales de la Municipalité

- relative à la hausse des prix des matières premières pour le bâtiment multi-générationnel ;
- relative au trafic en lien avec les travaux qui bloquent la route de Sonchaux.

2. Communications écrites de la Municipalité

- relative au rapport d'activités 2020 du Service des affaires intercommunales de la Riviera (SAI) (communication No 03/2021) ;



- relative à l'aide COVID-19 à la Fondation du Château de Chillon (communication No 04/2021).
3. Dépôt de préavis
- relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 144'100.- TTC au maximum pour couvrir les frais liés au remplacement du câble électrique dans la rue Bonivard et celle du They, création d'une armoire, mise sous compteur et pose de LED à la rue du They (préavis No 07/2021), déposé par la voie de l'urgence.
4. Rapports des commissions
- relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 287'500.- TTC au maximum pour couvrir les frais liés à la réfection de la Route Chaude-Sonchaux (préavis No 02/2021) ;
 - relatif à la gestion et comptes 2020 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) (préavis No 03/2021) ;
 - relatif aux comptes 2020 du Fonds culturel Riviera (préavis No 04/2021) ;
 - relatif aux comptes communaux pour l'exercice 2020 (préavis No 05/2021) ;
 - relatif au rapport de gestion 2020 (préavis No 06/2021) ;
 - relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 144'100.- TTC au maximum pour couvrir les frais liés au remplacement du câble électrique dans la rue Bonivard et celle du They, création d'une armoire, mise sous compteur et pose de LED à la rue du They (préavis No 07/2021), déposé par la voie de l'urgence.

Quatrième séance : 13 septembre 2021

1. Communications orales de la Municipalité
- relative à la rencontre avec M. Laurent Curchod, répondant du canton pour les fusions entre communes, et à la création d'un groupe de travail sur la fusion ;
 - relative aux ouvrages de protection contre les chutes de pierres.
2. Communication écrite de la Municipalité
- relative aux travaux de réfection de la route Villeneuve-Sonchaux (communication urgente No 05/2021), déjà déposée.
3. Interpellations
- Interpellation de M. Guy Taroni « Plan général d'affectation (PGA) » ;
 - Interpellation de M. Jean-Marc Emery « Fusion Montreux-Veytaux, où en est-on ? » ;
 - Interpellation de M. Jean-Marc Emery « Pour un contrôle rigoureux et un maintien des budgets de la construction du bâtiment multi-générationnel ».
4. Dépôt de préavis
- relatif à la rémunération des membres de la Municipalité pour la législature 2021-2026 (préavis No 08/2021) ;
 - relatif aux autorisations générales et compétences financières à accorder à la Municipalité pour la législature 2021-2026 (préavis No 09/2021) ;



- relatif à la détermination du plafond d'endettement et du plafond de risques pour cautionnements et autres formes de garanties pour la législature 2021-2026 (préavis No 10/2021) ;
- relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2022 (préavis No 11/2021).

Cinquième séance : 1^{er} novembre 2021

1. Communications orales de la Municipalité
 - relative aux coûts pris en charge par la Commune de Veytaux pour les travaux de réfection de la route Villeneuve-Sonchaux ;
 - relative à une dépense extraordinaire pour la construction du centre multi-générationnel.
2. Communication écrite de la Municipalité
 - relative à la cyberattaque du 10 octobre 2021.
3. Dépôt de préavis
 - relatif au budget communal 2022 (préavis No 12/2021) ;
 - relatif au budget 2022 du Fonds culturel Riviera (préavis No 13/2021) ;
 - relatif au budget 2022 de la Communauté intercommunal d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) (préavis No 14/2021)
4. Rapports des commissions
 - relatif à la rémunération des membres de la Municipalité pour la législature 2021-2026 (préavis No 08/2021)
 - Relatif aux autorisations générales et compétences financières à accorder à la Municipalité.

Sixième séance : 6 décembre 2021

1. Communication orale de la Municipalité
 - relative à l'augmentation du budget 2022 des VMCV.
2. Dépôt de préavis
 - relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 165'748.- TTC au maximum, pour couvrir les frais liés à la réfection du tapis routier à la rue Bonivard et celle du They (préavis No 15/2021).
3. Rapports des commissions
 - relatif au budget communal 2022 (préavis No 12/2021)
 - Relatif au budget 2022 du Fonds culturel Riviera (préavis No 13/2021)
 - Relatif au budget 2022 de la Communauté intercommunale d'équipement du Haut-Léman (CIEHL) (préavis No 14/2021).



2. MUNICIPALITE

2.1 Organisation de la Municipalité

Elle était composée de la façon suivante du 1^{er} janvier au 30 juin 2021 :

- Syndique : Mme Christine CHEVALLEY
- 1^{er} vice-Président : M. Philippe ANDLER
- 2^{ème} vice-Président : M. Arnaud REY LESCURE
- Membres : M. Igor RINALDI
- M. Ludovic SHERIF
- Secrétaire municipale : Mme Bernadette MENETREY

Puis, du 1^{er} juillet au 31 décembre 2021 :

- Syndique : Mme Christine CHEVALLEY
- 1^{er} vice-Président : M. Igor RINALDI
- 2^{ème} vice-Président : M. Arnaud REY LESCURE
- Membres : M. Philippe ANDLER
- M. Ludovic SHERIF
- Secrétaire municipale : Mme Bernadette MENETREY (jusqu'au 30 septembre 2021)
- Mme Fabienne CURCHOD (depuis le 1^{er} octobre 2021)

La répartition des dicastères est la suivante :

| | <i>Municipal en charge</i> | <i>Municipal remplaçant</i> |
|---|-----------------------------------|------------------------------------|
| Administration générale | Mme C. Chevalley | Le vice-Président |
| Affaires culturelles (culture, tourisme) | | |
| Affaires sociales et écoles (parascolaire, écoles, social, santé publique) | | |
| Espaces verts (voirie, parcs, jardins, cimetière, fontaines, conciergerie) | | |
| Forêts | M. I. Rinaldi | M. A. Rey Lescure |
| Domaines (pâturages, alpages, chalets) | | |
| Sports | | |
| Informatique | | |
| Urbanisme et police des constructions | M. L. Sherif | Mme C. Chevalley |
| Bâtiments communaux | | |
| Concept énergétique | | |
| Police sanitaire | | |
| Finances | M. A. Rey Lescure | M. Ph. Andler |
| Gestion des déchets | | |



Association Sécurité Riviera
(Police, Ambulance, SDIS, ORPCi)

Services industriels (gaz)

Espaces verts (déchets)

Transports (CGN, VMCV, MOB)

Infrastructures (lac, rives, port)

M. Ph. Andler

M. L. Sherif

Travaux (routes et chemins communaux,
éclairage public)

Epuración (égouts, épuration)

Sociétés locales (comité de Pro Veytaux)

Cultes

Travaux de l'exécutif

Les travaux de l'exécutif durant cette année 2021 se sont traduits par 38 séances municipales. La correspondance découlant des sujets étudiés représente quelques 268 lettres et un nombre incalculable de courriels. A ce propos, nous relevons qu'un nombre croissant d'affaires (qui ne nécessitent pas une signature officielle) se traitent par courriels, en raison de leur rapidité et leur simplicité.

| | 2021 | 2020 | 2019 | 2018 | 2017 |
|-------------------|------|------|------|------|------|
| Nombre de lettres | 268 | 434 | 432 | 506 | 496 |

Le nombre de points traités en séance de la Municipalité s'élève à 673, soit une moyenne d'environ 24 points par séance.

- Constitution des diverses délégations :

Titulaires

CSD (Conférence des Syndics du district)

Mme C. Chevalley

CIEHL (Communauté Intercommunale
d'Equipements du Haut-Léman)

UCV (Union des Communes Vaudoises), Comité

UCV groupe des Bourgs et Villages, Présidente

ARAS Riviera (Association Régionalisation de l'Action
Sociale Riviera), Présidente

FAS (Fondation des Arts & Spectacles), Présidente

TMR (Théâtre Montreux-Riviera), membre du Conseil

FCR (Fonds culturel Riviera)

Fondation de la Saison culturelle, membre du Conseil

Association Maison Visinand, Comité

Musée de Montreux

Fondation du Château de Chillon



Titulaires

Fondation pour l'Équipement Touristique
de la Riviera

FET (Fondation de la Ville de Montreux
pour l'Équipement Touristique)

FACEME (Fondation Accueil Collectif de la petite
Enfance de Montreux et Environs)

CET (Conseil d'établissements Montreux-Veytaux)

Entraide montreuusienne, Comité

SAF (Service d'aide familiale et des repas
livrés à domicile), Comité

Réseau Santé Haut-Léman, Comité

CIP (Caisse Intercommunale de Pensions)

Office d'impôts

Bibliothèque intercommunale Montreux-Veytaux

Passeport-vacances

ASANTE SANA

PNR (Parc Naturel Régional Gruyère
Pays-d'Enhaut)

M. I. Rinaldi

Jardin alpin « La Rambertia »

SID (Syndicat d'Initiative pour le Développement des
sports d'hiver) dans la région des Rochers-
de-Naye, Les Avants-sur-Montreux

Fonds intercommunal de soutien aux
sociétés sportives s'occupant de la
formation des jeunes

Estimation fiscale des immeubles

M. L. Sherif

CORAT (Commission consultative Régionale pour
l'Aménagement du Territoire)

COPIL (Comité de pilotage) de l'Agglomération Rivelac

Inspectorat des chantiers

Commission de l'urbanisme

Commission de salubrité

SATOM SA

M. A. Rey Lescure

GEDERIVIERA

« Déchets 3 Villes »

Groupement de défense contre la grêle

Association Sécurité Riviera, Comité de direction
(Bureau du Comité de direction dès le 1^{er} juillet 2021)



Compagnie industrielle et commerciale
du Gaz SA Vevey

VMCV

Société de développement Pro Veytaux, Comité

M. Ph. Andler

Sociétés locales

Paroisse protestante Montreux-Veytaux

Paroisse catholique Villeneuve-Veytaux

Association Sécurité Riviera, Conseil intercommunal

SIGE (Service Intercommunal de Gestion),
Conseil Intercommunal.

2.2 Généralités

- **Initiative populaire communale intitulée « *Demande à la Municipalité de Veytaux d'approcher celle de Montreux pour préparer un projet de convention de fusion* »**

A la suite de l'acceptation par le corps électoral de Veytaux, le 25 novembre 2018, d'une initiative populaire communale « *demandant à la Municipalité de Veytaux d'approcher celle de Montreux pour préparer un projet de convention de fusion* », les deux Municipalités réunies en séance le 28 janvier 2019 décidaient de former des groupes de travail en fonction des sujets à aborder. Plusieurs rencontres ont été agendées, en compagnie des Chefs de services, pour établir un état des lieux des tâches réalisées dans chacune des communes.

En l'absence d'une personne responsable du dossier au sein de l'administration cantonale pour mener à bien le mandat confié par la population veytausienne, les deux Municipalités ont jugé utile et nécessaire de solliciter les conseils d'un mandataire externe pour les accompagner dans cette démarche, et en particulier dans la rédaction d'un projet de convention de fusion. C'est ainsi que les deux Municipalités ont déposé un « préavis jumeau » devant leur Conseil communal respectif (cf. préavis No 17/2019 pour la Commune de Veytaux, d'un montant de CHF 40'000.00) pour entreprendre les études d'une convention de fusion.

Questionnaire aux Conseillers communaux : en raison de la pandémie, les diverses rencontres prévues ont dû être reportées, mais le questionnaire à destination des Conseillers communaux des deux communes a été finalisé et transmis à ces derniers le 15 juillet 2020. Le 31 août 2020, les deux exécutifs ont pris connaissance de la synthèse des réponses aux questionnaires soumis aux représentants politiques des deux communes.

Cafés participatifs : lors de la séance du 31 août 2020 réunissant les deux exécutifs, et compte tenu des mesures sanitaires en vigueur à ce moment-là, la Municipalité de Veytaux a décidé de reporter le « café participatif » prévu sur sa Commune ; elle se voyait mal, dans ce contexte, inviter ses citoyens à des ateliers, au risque de se heurter à un très faible taux de participation.

Projet de convention de fusion : lors de la séance du 31 août 2020, les deux exécutifs ont décidé d'avancer dans la rédaction d'un projet de convention de fusion, et de procéder à des simulations financières (établissement d'un budget prévisionnel, et du calcul du point d'impôt).

Etat du processus de fusion : il est rappelé que deux éléments majeurs ont contribué au ralentissement du processus de fusion :



- la Covid-19 et le cortège de mesures sanitaires qui en ont découlé ;
- les élections communales du printemps 2021, puis l'entrée en fonction des nouvelles autorités, avec, à Montreux, deux nouveaux Conseillers municipaux et un changement de Syndic.

Le processus de fusion a été relancé dès la rentrée estivale de 2021 et les deux exécutifs ont la claire volonté d'avancer afin de soumettre un projet de convention de fusion aux populations des deux communes, pour donner suite au vote de la population de Veytaux. Ils sont conscients du fait que, suivant que l'on soit domicilié à l'ouest ou à l'est de la Veraye, nous ne vivons pas les mêmes réalités et nous devons nous donner le temps de les découvrir et d'en prendre conscience.

Une interpellation commune a été déposée lors des séances de reprise des deux Conseils communaux. Suite aux réponses communes apportées et acceptées dans les deux Conseils, une résolution a également été validée par les deux Législatifs.

Un Comité de pilotage a été constitué qui a validé la composition de groupes de travail chargés de traiter principalement les thèmes, tels que le personnel, les finances, les règlements, les infrastructures, les domaines, le nom et les armoiries communales. Chaque groupe de travail établira un rapport pour permettre, dans une deuxième étape, la rédaction d'une convention de fusion.

Deux soutiens externes ont été sollicités par le COPIL. La fiduciaire BDO SA apporte son expertise pour l'analyse financière et la démarche participative, alors que le délégué cantonal aux fusions de commune coordonne l'ensemble des intervenants.

- **CSD (Conférence des Syndics du district) et CIEHL (Communauté Intercommunale d'Equipements du Haut-Léman)**

Organe sans pouvoir décisionnel, la CSD se réunit périodiquement et offre aux 10 Syndics de la Riviera la possibilité de s'informer réciproquement, d'échanger leurs points de vue sur les sujets et les problèmes régionaux, de se concerter sur les solutions à leur apporter et de dégager ainsi les éléments d'appréciation permettant d'harmoniser les décisions des Municipalités. La CSD est présidée, selon un tournus par ordre alphabétique, par un/e Syndic/que issu/e de l'une des 10 Communes.

De juillet 2020 à fin juin 2021, Mme C. Chevalley a conduit les débats de ladite Conférence. La CSD peut également, à la demande d'une ou de plusieurs Municipalités, traiter d'un projet ou d'un dossier régional, en désignant un groupe de travail. Celui-ci est chargé d'étudier les problèmes et de proposer des solutions, qui sont ensuite soumises aux Municipalités. Il est à relever que les Syndics des Communes du Pays-d'Enhaut sont invités à ces rencontres. Monsieur le Préfet, R. Berdoz, participe également régulièrement aux réunions de la CSD afin d'intervenir sur des sujets reliant les Communes à l'Autorité cantonale.

En 2021, elle s'est réunie à sept reprises et a échangé sur de nombreux sujets, notamment la modification du règlement sur la taxe intercommunale de séjour et sur la taxe intercommunale sur les résidences secondaires, la participation à la cohésion sociale, le déficit des VMCV, la SATOM, l'agglomération Rivelac, ainsi que sur le fonds sportif.

Avec la levée progressive du semi-confinement, les Syndics ont régulièrement communiqué, avec le soutien du Préfet, invité aux séances de la CSD, sur la mise en œuvre des directives fédérales et cantonales destinées à lutter contre la COVID-19, ainsi que sur les mesures instaurées ou à instaurer pour que les activités économiques, culturelles, sportives, sociales, de même que la vie politique, puissent reprendre en toute sécurité.

Les soutiens publics aux entreprises et organisations impactées par le fort ralentissement des activités qui ont perduré en 2021 ont aussi été au cœur des préoccupations : aides et mesures financières à prendre au niveau communal ou par les instances intercommunales compétentes, notamment.



Dans le contexte de la gestion de cette crise sanitaire et de ses conséquences, les Syndics ont aussi poursuivi les échanges sur leurs préoccupations conjointes, telles que celles liées aux finances communales ou aux transports publics.

D'autres informations se trouvent dans le rapport d'activités du SAI (Service des Affaires Intercommunales) qui vous parviendra ultérieurement.

La **CIEHL**, composée des 10 Communes de la Riviera, a été créée en 1986 sous forme d'une entente intercommunale au sens de l'article 110 de la LC (Loi sur les Communes). Elle comprend :

- 1 Conseil administratif : les 10 Syndics de la Riviera ;
- 1 Commission intercommunale de gestion : 2 membres et 1 suppléant par Commune, nommés par chaque Conseil communal parmi ses membres ;
- 1 Secrétariat : assuré par le SAI.
- les travaux de rénovation du 2m2c, à Montreux ;
- les installations sportives régionales.

Le rapport d'activités 2021 de la CIEHL est joint au présent rapport de gestion (annexe No 1).

- **Préfecture**

Visite annuelle

Cette année, Monsieur le Préfet, R. Berdoz, a vérifié le lundi 9 décembre 2021 les différents registres et comptes de la Commune. Il a été satisfait des documents soumis et a relevé la bonne tenue et gestion de l'administration en général et l'excellente collaboration.

- **SAI – Service des Affaires Intercommunales de la Riviera**

Le rapport d'activités 2021 du SAI sera transmis ultérieurement, n'étant pas en notre possession au moment de l'impression du présent rapport de gestion.

- **UCV (Union des Communes vaudoises) et groupe des Bourgs et Villages**

Le Comité de l'UCV, dont fait partie notre Syndique, a notamment traité les dossiers suivants :

- Participation à la cohésion sociale (PCS) : après plus d'une année de négociations entre le Comité de l'UCV et le Conseil d'Etat, un accord aboutissait en août 2020 pour adapter le financement de la facture sociale. Cet accord négocié entre l'Etat et l'UCV était une première étape nécessaire pour la suite de la réforme.

En avril 2021, le Conseil d'Etat indiquait qu'en raison de la situation liée à la pandémie et les mesures de lutte associées ne permettaient pas de respecter l'accord en attribuant le préfinancement en faveur d'une accélération du rééquilibrage. Toutefois, le Comité de l'UCV estimait que l'Etat avait prévu un préfinancement pour les communes de CHF 60 millions et qu'il y avait donc des disponibilités financières pour honorer pleinement l'accord. L'UCV regrettait alors que, devant un accord fragile et face à une réforme péréquative qui s'enlisait, le Conseil d'Etat n'ait pas souhaité respecter ses engagements envers les Communes.

Un montant supplémentaire a finalement pu être libéré par l'Etat en faveur des Communes, étant précisé que, ne correspondant toujours pas à l'accord, l'UCV s'est chargé de rédiger un amendement du budget 2022 avec 25 millions supplémentaires de dépenses en rééquilibrage du financement de la participation à la cohésion sociale, avec une réévaluation à la hausse d'autant des recettes devant provenir de la BNS. Une rencontre avec la COFIN doit avoir lieu pour discuter du contenu de cet amendement.



- Réforme de la péréquation intercommunale : les discussions au sujet de la péréquation ont été paralysées, en raison d'un système qui, faute de participation financière du Canton, ne permettait pas une refonte complète. Le Comité a alors dû se prononcer sur la stratégie à adopter face au Conseil d'Etat et la communication auprès des communes membres. L'UCV a alors décidé d'indiquer au Conseil d'Etat qu'il refuse de continuer les discussions.
- Constructions scolaires : après plus de sept ans de négociations, le Canton et les Communes ont procédé à la révision complète du règlement sur les constructions scolaires primaires et secondaires (RCSPS). Cette révision ouvre la question du déploiement de l'affichage frontal numérique dans les classes et de la prise en charge financière pour le transport, l'installation et autres frais liés à ces affichages. La question n'a pas encore pu être réglée et fera l'objet de discussions futures.
- Cybersécurité : le sujet de la sécurité informatique a été régulièrement abordé dans le cadre des réunions du Comité de l'UCV. Il a été proposé que l'UCV organise notamment une séance d'information sur le sujet, en ayant plusieurs intervenants, dont la police cantonale et des collaborateurs de l'UCV.
- Pour sa part, le groupe Bourgs et Villages, présidé par notre Syndique, rassemblant les Communes de moins de 7'000 habitants, a abordé et analysé les mêmes sujets que ceux traités par le Comité de l'UCV. Il relaie ses préoccupations ainsi que ses positions au Comité de l'UCV. Le premier semestre de l'année 2021 est demeuré très perturbé par la pandémie de COVID-19, rendant les réunions difficiles. Lors de sa séance du 2 juin 2021, le Groupe Bourgs et Villages a pris congé de M. Gianni Saitta, et a accueilli M. Eloi Fellay, nouveau directeur de l'UCV depuis le 1^{er} juillet 2021. Dès lors, le Groupe Bourgs et Villages a dû attendre les élections des nouvelles instances de l'UCV et ne s'est pas réuni en 2^e partie de l'année.

3. ADMINISTRATION GENERALE

3.1 Personnel communal

- Effectif du personnel communal

L'effectif du personnel communal, au 31 décembre 2021, est le suivant :

| Nom | Prénom | Fonction | Entrée en fonction | Taux en % | EPT (équivalent plein temps) |
|----------------|-------------|---|--------------------|-----------|------------------------------|
| Catillaz | Mathieu | Collaborateur au service de la voirie | 01.01.2019 | 90 | 0.90 |
| Curchod | Fabienne | Secrétaire municipale | 01.09.2016 | 90 | 0.90 |
| Da Silva Prada | Maria Clara | Monitrice APEMS | 29.08.2011 | 27 | 0.27 |
| Harr | Agnès | Boursière | 01.07.2013 | 30 | 0.30 |
| Jaccoud | Christophe | Forestier-bûcheron | 01.09.1986 | 100 | 1.00 |
| Humbert | Flora | Paysagiste | 01.08.2019 | 80 | 0.80 |
| Marinheiro | Fernando | Collaborateur conciergerie/voirie/espaces verts | 02.04.2001 | 100 | 1.00 |
| Masson | Albin | Chef du service conciergerie/voirie/espaces verts | 01.03.2003 | 80 | 0.80 |
| Pecora | Nicole | Monitrice APEMS, responsable | 25.08.2011 | 27 | 0.27 |
| Ramadani | Vildane | Collaboratrice administrative | 01.10.2021 | 100 | 1.00 |
| Reymond | Marc-Henri | Forestier-bûcheron | 01.02.2020 | 50 | 0.50 |
| Rossier | Jérôme | Forestier-bûcheron, contremaître en formation | 01.05.2010 | 50 | 0.50 |
| Schneider | Renaud | Forestier-bûcheron | 16.10.2006 | 50 | 0.50 |
| Udry | Steeve | Collaborateur administratif, financier et office de la population | 01.05.2009 | 100 | 1.00 |
| von der Aa | Martin | Garde forestier | 01.07.2001 | 27* | 0.27 |



* Le taux d'occupation (100%) de M. J. Rossier est réparti pour moitié avec la Commune de Villeneuve.

En ce qui concerne M. M. von der Aa, son activité à 100% est ventilée cette année comme suit : 26.9% pour la Commune de Veytaux, 47.7% pour celle de Villeneuve et 27.4% pour l'Etat de Vaud. A ce propos, nous relevons que le taux d'activité du garde forestier varie d'une année à l'autre, en fonction des heures passées pour l'un ou l'autre des trois partenaires qui l'occupent.

D'autre part, nous relevons que ces deux collaborateurs sont engagés par la Commune de Villeneuve ; la Commune de Veytaux verse à celle de Villeneuve le prorata engagé, soit 26.9% pour M. M. von der Aa et 50% pour M. J. Rossier.

- Greffe municipal

Madame Bernadette Menétrey, Secrétaire municipale, a décidé de prendre une retraite anticipée au 31 décembre 2021. En compensation de ses heures supplémentaires effectuées, la Municipalité a décidé de fixer son départ au 30 septembre.

Pour faire suite à ce départ, la Municipalité a décidé d'engager à partir du 1^{er} octobre 2021 :

- Madame Fabienne Curchod-Clément, collaboratrice administrative, au poste de Secrétaire municipale à 90% ;
- Madame Vildane Ramadani au poste de collaboratrice administrative à 100%.

- **Situation des EPT** (équivalent plein temps)

Le tableau ci-dessous donne l'état des EPT des 7 dernières années :

| 2021 | 2020 | 2019 | 2018 | 2017 | 2016 | 2015 |
|-------|------|-------|-------|-------|---|-------|
| 10.01 | 9.93 | 10.32 | 10.40 | 10.40 | 10.70 (jusqu'au 30.06) 10.40 (depuis le 01.09) | 10.70 |

- **Apprentis**

Trois apprentis sont en formation auprès de la Commune.

Il s'agit de M. K. Glardon (en 2^e année comme forestier-bûcheron), M. J. Costa (en 2^{ème} année comme employé de commerce) et M. G. Bonvin (en 3^{ème} année comme agent d'exploitation).

M. Romain Bonjour a terminé à fin juillet 2021 sa formation en qualité d'employé de commerce.

- **Formation**

Pour sa part, la Municipalité favorise et encourage ses collaborateurs à suivre des formations continues, pour être et rester en phase avec l'évolution des métiers.

3.2 Greffe municipal

- **Prestations effectuées par le greffe municipal**

Outre le secrétariat courant de la Municipalité, qui comprend la rédaction de procès-verbaux, préavis, règlements, ainsi que de la correspondance courante, le greffe municipal s'est acquitté des tâches suivantes :



- renseignements à la population
- gestion de l'agence postale
- préparation des dossiers pour les séances du Conseil communal
- établissement de l'ordre du jour et suivi des décisions du Conseil communal
- gestion administrative de l'APEMS (Accueil Pour Enfants en Milieu Scolaire)
- gestion du site internet
- gestion des locations
- établissement et suivi des dossiers de mise à l'enquête publique
- établissement des permis de construire et d'habiter, de fouille et de dépôt
- gestion des archives
- GED (gestion électronique des documents) courriers entrants et sortants, ainsi que les règlements, conventions, etc.
- vente de cartes journalières CGN
- traitement des dossiers de naturalisation
- organisation des votations et élections
- organisation de la sortie des Aînés
- organisation des jubilés 90, 100 ans et plus...
- organisation de diverses réceptions (nouveaux citoyens, résidents, etc.)
- rédaction du journal communal « Le Veytausien »
- gestion du portefeuille des assurances, avec l'appui d'un gestionnaire indépendant depuis juillet 2017.

Cette liste n'est pas exhaustive ; bon nombre de petites tâches sont régulièrement traitées par les collaborateurs du greffe municipal.

- **Agence postale**

Pour rappel, la Municipalité a souhaité maintenir un service de proximité pour ses administrés ; c'est ainsi que le greffe municipal a repris la gestion de l'agence postale depuis le 29 août 2016.

Les prestations demandées par le géant jaune sont variées et multiples, exigeant des connaissances diverses de la part des collaborateurs du greffe. De plus, ces derniers ont dû adapter leurs horaires de travail, en fonction des heures d'ouverture.

Pour l'année 2021, le bilan des activités est le suivant :

- Taux d'activité de la part des collaborateurs du greffe : 28% (24% en 2020, 31% en 2019, 31% en 2018) ;
- Nombre d'envois distribués : 1'855 en 2021 (2'072 en 2020, 2'303 en 2019, 2'034 en 2018 et 1'885 en 2017) ;
- Ventes et prises en charge par notre agence : 2571 lettres (3'174 en 2020, 3'015 en 2019, 3'084 en 2018 et 2'865 en 2017), 477 colis (352 en 2020, 260 en 2019, 171 en 2018 et 234 en 2017). Les colis préaffranchis comme Zalando, Sarenza et les colis militaires ne sont pas compris dans ce décompte, étant donné qu'aucun retour financier n'est versé par La Poste pour la réalisation de cette prestation ;
- 128 recommandés (137 en 2020, 111 en 2019, 97 en 2018 et 61 en 2017).



- **Bourse**

Le secteur financier comprend :

- la gestion financière dans son ensemble
- l'établissement du budget
- la planification financière (avec la Municipalité)
- le bouclage des comptes
- la fixation du taux d'imposition
- la comptabilité générale et la caisse
- les comptabilités débiteurs et créanciers
- la facturation (taxes, impôt foncier, évacuation des eaux, places d'amarrage au port, loyers, cimetière, etc.)
- la gestion des salaires
- le contentieux.

- **Informatique**

- Maintenance

La maintenance des appareils est mise à jour à l'interne.

- Hébergement

La messagerie est toujours hébergée par la Commune de Montreux. Une solution d'internet plus rapide (fibre optique) étant relativement coûteuse et pour une question de praticité, il a été décidé de remplacer notre serveur actuel par un nouveau. Celui-ci contient désormais toutes les données communales, y compris la GED qui était sur un serveur en location. Une sauvegarde est effectuée quotidiennement en interne et en externe. La messagerie, quant à elle, est sur le point d'être externalisée par souci de sécurité et de simplicité dans le premier trimestre 2022.

Une cyberattaque à l'encontre de la Commune de Montreux a eu lieu le 10 octobre 2021. Comme expliqué précédemment, nous ne sommes liés à Montreux que pour la messagerie; nous n'avons par conséquent été que très peu impactés.

Pénalement parlant, une plainte contre inconnus a été tout de même déposée auprès de l'autorité judiciaire compétente, comme l'ont également fait les Communes de Montreux et de Villeneuve, ainsi que l'Association Sécurité Riviera (ASR), toutes impactées par cette cyberattaque.

- Site internet

Le site internet communal est régulièrement mis à jour par les collaborateurs du greffe.

- Guichet cartographique Cartoriviera

Les thèmes traités par ce géoportail sont nombreux et se développent d'année en année. De plus, les données sont en constante évolution.

Les dernières fonctions du portail sont les suivantes :

- Signalement-Riviera qui permet aux administrés de signaler des problèmes de sécurité sur les chantiers, un défaut d'éclairage public, les fuites d'eau sur le DP, les places de jeux et la signalisation routière ;
- Dernières photos aériennes 2021 ;
- Parking-Riviera, afin de consulter la disponibilité des parkings de la Riviera en temps réel, mis à jour ;



- Alerte-Riviera qui permet de s'inscrire pour obtenir des notifications relatives aux permis de construire, aménagement du territoire et chantiers CFF d'importance ;
- Disponibilité en temps réel des bornes de recharge pour les vélos et voitures électriques sur la Riviera.

3.3 Votations et élections

L'année 2021 aura été marquée par cinq scrutins, à savoir :

- Le 7 mars 2021

Votation fédérale : Initiative populaire du 15 septembre 2017 « Oui à l'interdiction de se dissimuler le visage »

Modification de la Loi fédérale du 27 septembre 2019 sur les services d'identification électronique (LSIE)

Arrêté du 20 décembre 2019 portant approbation de l'Accord de partenariat économique de large portée entre les Etats de l'AELE et l'Indonésie

Votation communale : Election du Conseil communal (1^{er} tour)
Election de la Municipalité (1^{er} tour)

Electeurs inscrits : 519

Nombre de votants : 341

- Le 28 mars 2021

Votation communale : Election du Conseil communal (2^e tour)

Electeurs inscrits : 523

Nombre de votants : 199

- Le 13 juin 2021

Votation fédérale : Initiative populaire du 18 janvier 2018 « Pour une eau potable propre et une alimentation saine – Pas de subventions pour l'utilisation de pesticides et l'utilisation d'antibiotiques à titre prophylactique »

Initiative populaire du 25 mai 2018 « Pour une Suisse libre de pesticides de synthèse »

Modification du 25 septembre 2020 de la Loi fédérale sur les bases légales des ordonnances du Conseil fédéral visant à surmonter l'épidémie de COVID-19 (loi COVID-19)

Modification du 25 septembre 2020 de la Loi fédérale sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre (loi sur le CO2)

Modification du 25 septembre 2020 de la Loi fédérale sur les mesures policières de lutte contre le terrorisme (MPT)

Electeurs inscrits : 523

Nombre de votants : 285

- Le 26 septembre 2021

Votation fédérale : Initiative populaire du 2 avril 2019 « Alléger les impôts sur les salaires, imposer équitablement le capital »

Modification du 18 décembre 2020 du Code civil suisse (mariage pour tous)



Electeurs inscrits : 529
Nombre de votants : 263

- Le 28 novembre 2021

Votation fédérale : Initiative populaire « Pour des soins infirmiers forts » (Initiative sur les soins infirmiers)
Initiative populaire « Désignation des juges fédéraux par tirage au sort » (Initiative sur la justice)
Modification de la Loi fédérale sur les bases légales des ordonnances du Conseil fédéral visant à surmonter l'épidémie de COVID-19 (Loi COVID-19) (Cas de rigueur, assurance-chômage, accueil extra-familial pour enfants, acteurs culturels, manifestations)

Electeurs inscrits : 530
Nombre de votants : 338

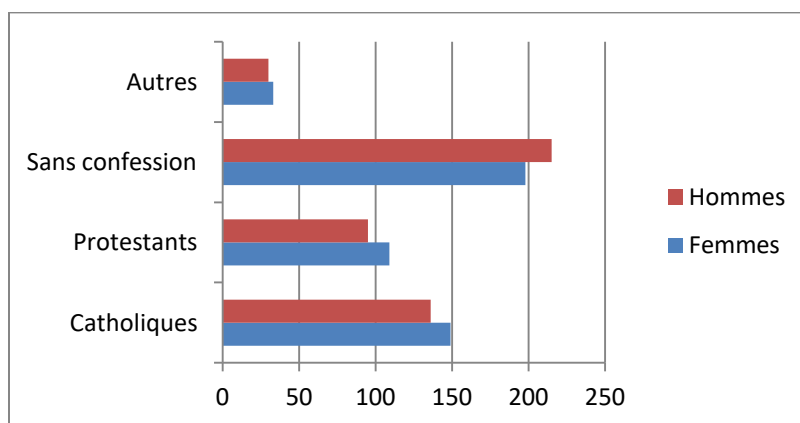
3.4 Office de la population

La population établie au 31 décembre 2021 s'élève à 952 habitants (contre 956 au 31 décembre 2020), soit une diminution de 4 personnes.

- **Statistique des mutations**

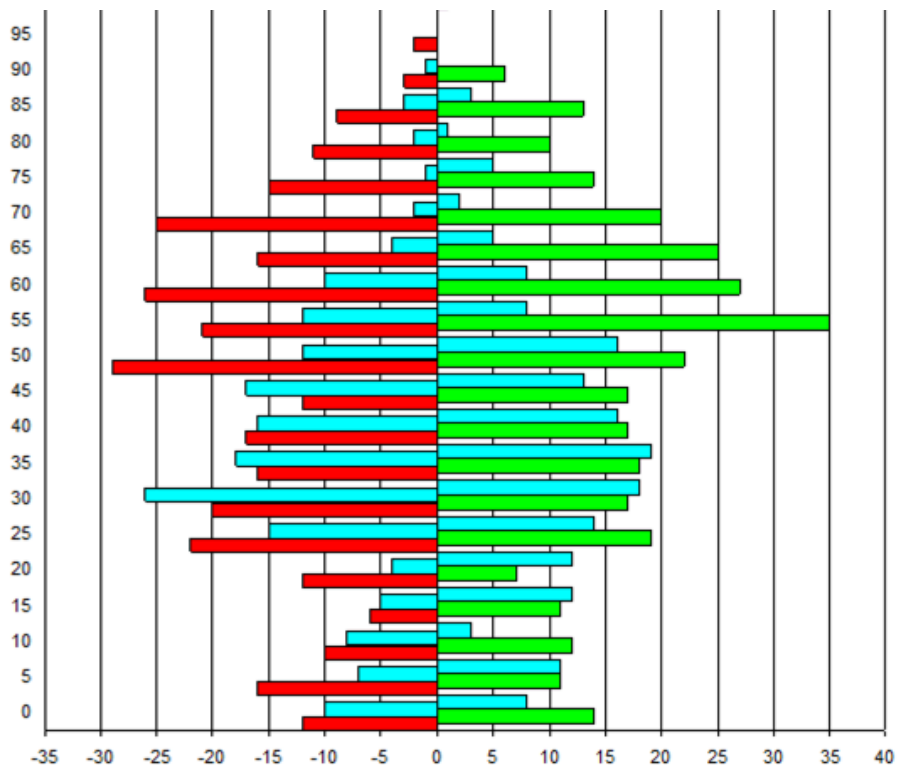
| Mutations | Suisse | Etrangers | Total |
|------------------------|--------|-----------|-------|
| Mariage | 1 | 3 | 4 |
| Séparation | 3 | 1 | 4 |
| Divorce | 4 | 1 | 5 |
| Veuvage | 2 | - | 2 |
| Décès | 8 | 1 | 9 |
| Naturalisation | - | 1 | 1 |
| Arrivée | 54 | 81 | 135 |
| Changement de domicile | 13 | 11 | 24 |
| Départ | 50 | 86 | 136 |
| Naissance | 8 | - | 8 |
| Majorité | 3 | 4 | 7 |
| Propriétaire de chiens | 38 | 10 | 48 |

- **Confessions au 31.12.2021**

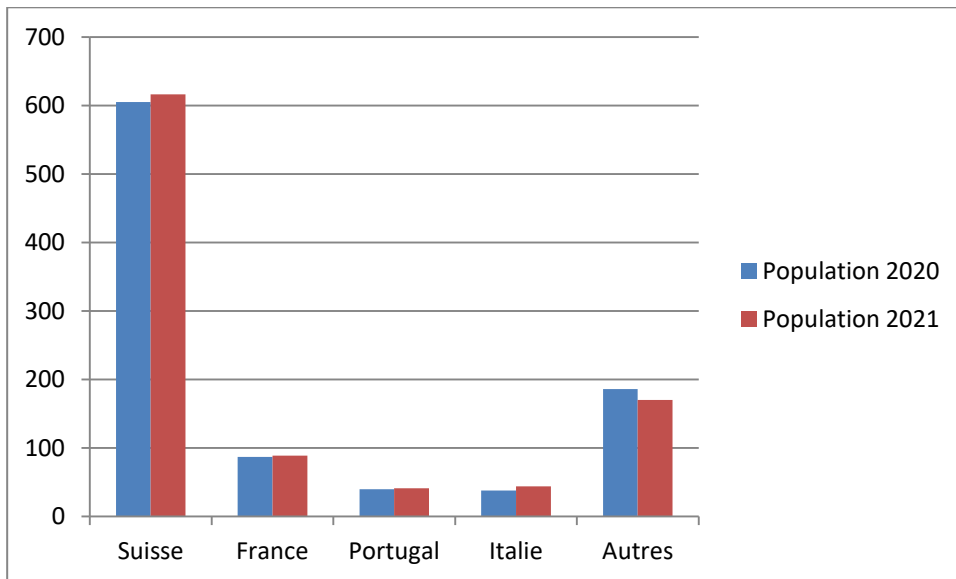


- Pyramide des âges au 31.12.2021

■ Hommes (suisse) ■ Femmes (suisse)
■ Hommes (étranger) ■ Femmes (étranger)



- Comparatif des nationalités 2020-2021



En ce qui concerne les permis de séjour, nous enregistrons :

- pour les adultes : 40 prolongations, 62 nouvelles demandes, 1 duplicata et 12 changements de permis ;
- pour les enfants : 13 prolongations, 12 nouvelles demandes, aucun duplicata, 3 changements de permis.

D'autre part, 36 cartes d'identité ont été établies en 2021, dont 9 pour enfants et 27 pour adultes.

Pour conclure, la Commune compte, en 2021, 11 familles de demandeurs d'asile ou requérants sur son territoire, soit 22 personnes (12 adultes et 10 enfants). Ces personnes sont partiellement ou entièrement soutenues par l'EVAM (Etablissement vaudois d'accueil des migrants) ou le CSIR (Centre social d'intégration des réfugiés).

- **Naturalisation**

En 2021, 1 naturalisation facilitée a eu lieu. De plus, 5 demandes de naturalisation sont parvenues à la Commune pour traitement, dont 2 familiales.

4. FINANCES

- **Situation financière**

Les comptes 2021 bouclent avec un excédent des revenus de CHF 180'799.54 (marge d'autofinancement positive de CHF 197'006.49) contre un excédent des charges de CHF 291'515.- au budget 2021 (marge d'autofinancement négative de CHF 140'340.-).

Cette amélioration du résultat est due en partie à une amélioration globale des rentrées fiscales de CHF 130'625.21 par rapport au budget 2021.

Cette amélioration des rentrées aurait dû normalement générer une augmentation de nos participations au fonds de péréquation à la cohésion sociale et à la réforme policière. Pour cette année, cela ne sera pas le cas.

Dans le décompte provisoire 2021 que le Canton a transmis en date du 29.03.2022 aux communes, la participation totale de la commune de Veytaux pour l'année 2021 est en baisse d'environ CHF 104'000.- par rapport au budget 2021, la cohésion sociale est principalement touchée. Dans le cadre du budget 2021, il était demandé aux communes de payer 15.33 points d'impôt pour la cohésion sociale et dans le décompte provisoire cette participation a été réduite à 12.19 points d'impôt.

L'excédent des revenus de CHF 180'799.54 nous permet d'amortir entièrement le découvert au bilan de CHF 64'281.31 et de reconstituer un capital de CHF 116'518.23.

- **Rentrées fiscales**

L'ensemble des impôts encaissés représente un montant total de CHF 3'418'725.21, contre CHF 3'288'100.- au budget 2021 et CHF 3'941'191.46 dans les comptes 2020. Nous pouvons vous apporter les commentaires suivants :

- Les impôts des personnes physiques (revenu, fortune, impôt à la source et impôt spécial étrangers) ont augmenté de CHF 98'317.26 par rapport au budget 2021. La variation des décomptes des années antérieures (décomptes ./ .acomptes) s'est élevée à CHF 164'231.67 en 2021 contre CHF 669'230.06 en 2020 et CHF 232'909.49 en 2019. L'année 2020 était particulière, il y avait eu un rattrapage d'impôt depuis l'année fiscale 2006.



- Les impôts des personnes morales ont augmenté de CHF 72'579.04 par rapport au budget 2021 et de CHF 68'259.06 par rapport aux comptes 2020. Cette variation importante est liée à des taxations définitives des années antérieures, principalement à l'année fiscale 2019.
- Les recettes extraordinaires (droits de mutations, successions et donations, gains immobiliers) se sont élevées à CHF 260'197.90 contre CHF 290'000.00 au budget 2021 et CHF 314'506.15 aux comptes 2020.
- L'impôt sur les divertissements s'est élevé à CHF 179'574.- contre CHF 200'000.- au budget 2021 et CHF 120'431.- aux comptes 2020. Ces rentrées sont restées faibles par rapport aux années antérieures à 2020, nous rappelons que la crise sanitaire liée au Covid a engendré la fermeture du Château de Chillon et la baisse des visites des touristes étrangers en 2020 et 2021.
- Les défalcatons se sont élevées à CHF 38'546.91 en 2021 contre CHF 113'319.94 en 2020. La provision pour débiteurs douteux s'élève au 31.12.2021 à CHF 173'000.-, elle correspond à l'évaluation faite par l'ACI.

La comparaison détaillée des recettes fiscales entre les comptes 2021, le budget 2021 et les comptes 2020 se trouve en page 18 du préavis municipal No 05/2022 « comptes communaux 2021 ».

Péréquation/cohésion sociale/réforme de la Police

Sur la base du décompte provisoire 2021 établi par le Canton en date du 29.03.2022 ainsi que des différents coûts liés aux dépenses thématiques, nous avons effectué les provisions suivantes afin de couvrir les décomptes définitifs qui interviendront en été 2022 :

- Fonds de péréquation (hors dépenses thématiques) : CHF 22'300.- à recevoir.
- Fonds de péréquation (dépenses thématiques) : CHF 287'000.- à payer. Les acomptes reçus en 2021 étaient basés sur les comptes 2019 où il y avait eu des travaux routiers importants sur la RC780.
- Facture sociale : CHF 70'500.- à recevoir.
- Réforme de la Police : CHF 1'900.- à recevoir.

Les décomptes relatifs aux comptes 2020 sont intervenus en juillet 2021, ils présentent les soldes suivants :

- Fonds de péréquation : CHF 161'191.- à payer. Lors du bouclage des comptes 2020, nous avons provisionné un montant de CHF 281'600.- à payer.
- Cohésion sociale : CHF 239'505.- en faveur de la commune de Veytaux. Lors du bouclage des comptes 2020, nous avons provisionné un montant de CHF 141'000.- à recevoir.
- Réforme policière : CHF 3'754.- à payer. Lors du bouclage des comptes 2020, nous avons provisionné un montant de CHF 10'400.- à payer.

Ces décomptes ont influencé favorablement les comptes 2021 de la Commune à hauteur de CHF 225'560.-.

Les comptes de la Commune ont été révisés les 19 et 20 avril 2022 par la fiduciaire BDO.



5. BATIMENTS ET FORETS

5.1 Bâtiments communaux

- **Chalet Le Grenier**

Aucun entretien n'a été réalisé.

- **Chalet des Chasseurs**

Hormis l'entretien courant, aucune prestation particulière n'a été réalisée.

- **Refuge de Champbabau**

Ce magnifique refuge, qui offre une vue exceptionnelle sur le lac et les montagnes, continue à être bien fréquenté. En 2021, 35 manifestations s'y sont déroulées (25 en 2020, 23 en 2019, 26 en 2018, 20 en 2017, 21 en 2016).

En outre, Mme B. Sentinelli (enseignante au collège de Veytaux), en compagnie de 2 autres classes, se rendent une fois par mois à pied dans la châtaigneraie pour une sortie en plein air.

- **Kiosque du Port du Clos de Chillon**

Hormis l'entretien courant, aucune prestation particulière n'a été réalisée. Il est à relever que la tenancière a pu maintenir ouvert le kiosque pendant toute la durée de la pandémie.

- **Bâtiment communal – Collège**

Des détecteurs de mouvement ont été installés dans les couloirs du bâtiment, afin de réduire la consommation d'électricité.

- **Auberge de Sonchaux**

Toute l'installation électrique a été mise aux normes. Plusieurs autres travaux d'entretien courant ont été réalisés, tels que le rafraîchissement de la peinture de deux locaux. Le service des forêts est également intervenu (voir ci-après).

- **Autres bâtiments communaux**

Les autres bâtiments/chalets communaux sont régulièrement entretenus.

Cultes – Chapelle

- **Fréquentation de la Chapelle**

Pour l'Eglise évangélique réformée du Canton de Vaud, l'utilisation de la chapelle s'est répartie comme suit durant l'année 2021 :

- 12 services religieux les dimanches ou jours fériés ;
- 10 services funèbres ;
- aucun baptême - aucun mariage.

- **Paroisse protestante de Montreux-Veytaux**

Hormis l'entretien courant, aucune prestation particulière n'a été réalisée.



5.2 Forêts

- Activités de l'équipe forestière communale

Les activités de l'équipe des forêts en 2021 se décomposent comme suit :

| Activités | 2021 | 2020 | 2019 |
|---|-------------------|-------------------|-------------------|
| Forêts <i>coupes, sylviculture, plantations, bois de feu, sentiers pédestres, chemins forestiers, entretien des filets de protection, formation...</i> | 2'280.75 h | 2'789.50 h | 3'859.25 h |
| Projet sylvicole ou projet desserte | 1'219.25 h | 915.25 h | 1'094.50 h |
| Pâturages <i>débroussaillage, clôtures, bassins...</i> | 36.00 h | 96.00 h | 49.25 h |
| Chalets et refuge <i>construction, entretien, confection de tavillons...</i> | 1'361.25 h | 924.00 h | 414.75 h |
| Routes <i>entretien courant, fauchage, débroussaillage...</i> | 172.50 h | 216.25 h | 192.25 h |
| Voirie, parcs et jardins <i>abattages hors forêts, déneigement, bâtiments, entretien divers...</i> | 198.00 h | 185.25 h | 520.75 h |
| TOTAL | 5'267.75 h | 5'126.25 h | 6'130.75 h |

Pour équilibrer les heures effectuées dans le cadre de la convention de collaboration entre la Commune de Veytaux et celle de Villeneuve, en 2021, 296 heures de travail d'ouvriers qualifiés sont portées à l'actif de la Commune de Veytaux.

- Coupes de l'année 2021

| Exploitation annuelle | 2021 | 2020 | 2019 | 2018 | 2017 |
|----------------------------|----------------------------|----------------------------|----------------------------|----------------------------|----------------------------|
| Coupes du projet sylvicole | 1'569 m ³ | 2'106 m ³ | 1'377 m ³ | 1'359 m ³ | 1'741 m ³ |
| Coupes forcées | 10 m ³ | 40 m ³ | 5 m ³ | 10 m ³ | 5 m ³ |
| Coupes de bois normales | 30 m ³ | 46 m ³ | 30 m ³ | 18 m ³ | 147 m ³ |
| TOTAL | 1'609 m³ | 2'192 m³ | 1'412 m³ | 1'387 m³ | 1'893 m³ |

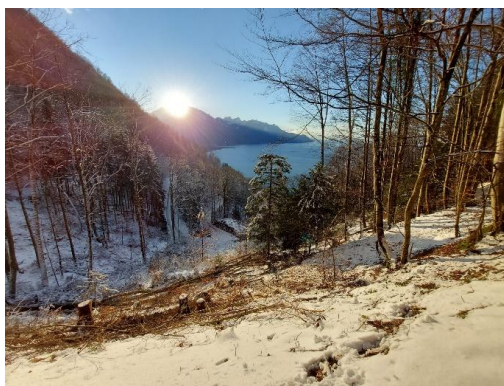
Le volume indiqué est approximatif car les bois sont en cours de commercialisation et certains se trouvent encore en forêt, sous la neige. Les montants indiqués sont basés sur le résultat des martelages.

L'équipe des forêts de la Commune de Veytaux a coupé 1'158 m³ de bois, le solde des abattages et débardages est confié à des entreprises privées.

Des travaux de mise en ordre seront effectués dès la fonte des neiges, au printemps 2022.



– Projets sylvicoles 2020-2024, préavis No 18/2019



Coupe de Combarosse 2021

Coupes projet sylvicole 2021 préavis No 18/2019

| Lieu | Volumes |
|--|--|
| Coupe Combarosse câblée | 431m ³ <i>Propriétés privées 30m³</i> |
| Coupe Malajoux Dentaux hélico | 90m ³ |
| Coupe Les Evuez hélico | 27m ³ <i>Propriétés privées+VD 127m³</i> |
| Coupe Rocher de Chillon hélico | <i>Propriétés privées+VD 60m³</i> |
| Coupe Chambabau hélico | 189m ³ |
| Coupe Malajoux câblée, en cours | 415m ³ |
| Coupe Creux à la Sierge tracteur | 112m ³ |
| Coupe Route Caux-Sonchaux tracteur (bois caisson Montreux) | 195m ³ |
| Coupe Creux à la Sierge hélico | 15m ³ |
| Coupe Combarosse tracteur | 95m ³ |
| Total estimé propriétés de la commune de Veytaux | 1'569m³ Avec propr. Privés+VD 1'786m ³ |

Les coupes câblées ayant pour objectif de créer des ouvertures dans les peuplements pour rajeunir la forêt de protection sur de longues distances à partir de la route, à l'aide d'un téléphérique forestier provisoire.

Les coupes débardées par hélicoptère sont réalisées dans les endroits trop raides pour la mise en place d'un câble ou pour des interventions difficiles ou ponctuelles.

Les travaux réalisés à l'aide d'un tracteur avec grue se situent dans les abords immédiats des routes.

En 2021, des coupes particulièrement difficiles ont été réalisées en dessus de la taverne de Chillon et de l'autoroute aux Evuez, ainsi qu'à Champbabau.



Ce type de coupe implique beaucoup d'acteurs et de moyens de travail importants pour garantir la sécurité des travailleurs, des citoyens et des infrastructures.

- Coupes forcées

Cette année, les conditions météorologiques ont été bienveillantes avec la forêt. Il n'y a pas eu de gros dégâts.

Coupes forcées 2021

| | |
|----------------------|-------------------------|
| Coupe chablis divers | 10 m ³ |
| Total | 10 m³ |

- Coupes normales

Coupes normales 2021

| | |
|---|-------------------------|
| Coupe bois pour tavillons Malajoux | 10 m ³ |
| Coupe sécuritaire châtaigneraie de Champbabau | 20 m ³ |
| Total | 30 m³ |

- Plantations

Des plantations sont réalisées pour convertir un peuplement qui ne dispose pas de porte-graines pour assurer le rajeunissement naturel, pour enrichir le mélange (par exemple en prévision du réchauffement climatique ou améliorer un biotope), pour introduire une essence économiquement intéressante ou gagner du temps sur la couverture du sol (par exemple pour lutter contre les plantes invasives). 300 plants ont été plantés dans la coupe câblée de Combarosse (châtaigners, pins sylvestre, érables, mélèzes, chênes).

- Soins culturaux

L'équipe des forêts a effectué un travail de lutte contre le buddleia. Cette plante envahissante colonise les ouvertures réalisées par les coupes, empêchant l'installation du rajeunissement naturel attendu. Les plantations ont été fauchées.

Filets de protection contre les chutes de pierres et de blocs

- Entretien des ouvrages

Le garde forestier a effectué la tournée de surveillance annuelle.

Une entreprise privée a effectué une purge des blocs accumulés dans les ouvrages.



Préparation des charges pour l'évacuation par hélicoptère



Des arbres dangereux pour les ouvrages ont été enlevés durant les travaux des coupes des Evuez et du Rocher de Chillon. Le surcoût pour les abattages (treuillage ou démontage d'arbres sur pied), dû à la présence des ouvrages de protections, ont été imputés au compte des entretiens d'ouvrages.

La Municipalité poursuit l'étude du remplacement des ouvrages de protection contre les chutes de pierres et de blocs, en collaboration avec la Direction générale de l'environnement. La répartition des frais entre les différents partenaires a pu être réglée.

Entretien du patrimoine, des routes, des chalets d'alpages et sentiers

- Routes de montagne et chemins forestiers

L'entretien courant des routes forestières a été effectué, notamment le nettoyage des renvois d'eaux et des rigoles, ainsi qu'un épierrage des routes après les orages.

Plusieurs laves torrentielles ont nécessité l'intervention de machines pour ouvrir les routes et évacuer les matériaux durant l'été particulièrement pluvieux.

Plusieurs renvois d'eau ont été remplacés par l'équipe des forêts.

La Municipalité a mandaté le bureau Xylon SA pour effectuer une étude sur les besoins de travaux d'entretien des différentes routes forestières et de montagne de la Commune. Un préavis y relatif a été préparé.

- Sentiers pédestres, accueil en forêt

Les deux passages pour l'entretien annuel sur les 21 km de sentiers ont été effectués. Le premier pour l'ouverture et le piochage, et le second pour le fauchage. De plus, quelques aménagements ponctuels ont été réalisés.

Un entretien du canapé forestier a été effectué.

En décembre, une classe d'enfants de la commune de Pully s'est rendue en forêt avec le garde forestier pour découvrir les activités des forestiers.

Une table de pique-nique a été mise en place à Sorebenne.

Dans la forêt cantonale de Chillon, des travaux ont été réalisés en faveur des randonneurs par l'Association d'insertion socio-professionnelle ESPRI. La commune de Veytaux a fourni le bois pour les réalisations.



- Chalets, refuges



Refuge de Noyer-Bu

L'ancienne cabane en rondins a été remplacée par un nouveau refuge utilisé notamment comme vestiaire pour les utilisateurs du terrain de foot ou pour l'après-sport.

Chalet des Vaches Sonchaux

Le portail a été remplacé. Il a été réalisé en mélèze de la commune.

Portail en mélèze



Auberge de Sonchaux

Des étagères ont été réalisées dans la chaufferie. Des moustiquaires ont été posées sur les fenêtres de la cuisine.



Etagères de stockage



Moustiquaire

- PNR (Parc Naturel Régional Gruyère Pays-d'Enhaut)

Monsieur le Conseiller municipal, Igor Rinaldi, représente la Commune au sein du Conseil du Parc Naturel Régional Gruyère Pays-d'Enhaut. Pour sa part, le garde forestier est membre du Comité. Le temps consacré à cette activité par le garde forestier est réparti entre les trois partenaires du triage (Commune de Veytaux, Commune de Villeneuve et le Canton). Cette présence nous permet d'être actifs dans la réalisation des divers projets qui touchent notre territoire.

Les communes du Parc ont obtenu la certification de région Cité de l'Énergie en 2021.

En collaboration avec le Parc, la Municipalité prépare un projet de nouvelles plantations dans la châtaigneraie de Champbabau.

Le Parc a déposé la nouvelle charte 2022-2031 auprès de l'OFEV. Cette charte entrera en fonction en janvier 2022.



- **Châtaigneraie de Champbabau**

Des travaux de sécurisation par élagage du bois mort dû au chancre ont commencé en automne dans la châtaigneraie de Champbabau. Des grimpeurs spécialisés ont été mandatés pour ce travail. L'équipe des forêts s'est chargée des abattages ainsi que de la mise en ordre des branches. Ces travaux seront poursuivis en 2022.



- **Commission intercommunale de sécurité « avalanches »**

La rédaction d'un plan d'alarme et d'interventions intercommunales contre les dangers d'avalanches, regroupant les Communes de Veytaux, Montreux et Villeneuve, a été élaboré. Les Municipalités ont validé le projet établi par le bureau Ecoeng qui contient une partie descriptive des secteurs et événements, les procédures d'alerte et d'intervention, l'organigramme ainsi que la gestion de crise et les mesures de ripostes. Ce document ainsi que sa mise en œuvre sont subventionnés en partie par le Canton.

- **Récolte des châtaignes 2021**

La vente de châtaignes, au moyen de castagnomats, a permis d'encaisser la somme de CHF 1'591.05 (CHF 3'405.00 en 2020), la baisse de production étant due en bonne partie à une météo défavorable. Le prix du kilo de châtaignes a été maintenu à CHF 3.00 pour les non résidents et gratuit pour les Veytausiens.

- **Equipe des forêts**

L'équipe des forêts a suivi un cours de formation de rappel des premiers secours, dont une partie s'est déroulée sur le terrain.

Comment secourir un collègue blessé, coincé sous un tronc, ...



L'apprenti de 1^{ère} année a réussi son examen intermédiaire et est passé en deuxième année.

Un employé de l'équipe des forêts de Villeneuve a débuté les modules de formation de contremaître forestier. Cette formation sera réalisée sur deux ans. Les deux communes soutiennent cette formation.

Le garde-forestier a suivi une formation sur la prévention des feux de forêts.

L'équipe des forêts a effectué une visite de la forêt d'épicéas exceptionnelle des Arses à Rougemont et a suivi les étapes de fabrication de bois de lutherie. L'après-midi, une visite d'un sentier didactique sur le thème du câblage a été organisée à l'Hongrin.



6. URBANISME - TRAVAUX

6.1 Police des constructions

- Demandes d'autorisation de construire/transformer – avis d'enquête

14 demandes d'autorisation sont parvenues au greffe municipal en 2021, dont :

- **6** demandes concernant des travaux de minime importance. Pour mémoire, ces projets ont été réglés en appliquant l'art. 111 LATC (Loi du 4 décembre 1985 sur l'aménagement du territoire et les constructions). Ils ne sont pas soumis à l'enquête publique ;
- **2** demandes non soumises à l'enquête publique, mais consultation des services cantonaux
- **6** demandes soumises à l'enquête publique qui ont eu pour objet :
 - augmentation de la puissance de deux antennes ;
 - agrandissement de portes-fenêtres et rénovation, respectivement agrandissement de balcons ;
 - transformations intérieures et changement de destination des locaux à l'étage;
 - création de trois nouveaux logements dans les combles et modification des ouvertures de la façade est ;
 - construction de deux pergolas ;
 - rénovation totale du bâtiment.



En raison de l'application du télétravail aux collaborateurs cantonaux pour répondre aux mesures sanitaires (COVID-19), le greffe a dû, comme en 2020, s'adapter pour la transmission des documents numériques.

- **CAMAC (Centrale des autorisations en matière de construction) – statistiques**

Chaque trimestre, la Commune doit participer à la statistique de la construction établie par la CAMAC. Les informations transmises permettent de mettre à jour le RCB (Registre Cantonal des Bâtiments).

- **RCB (Registre Cantonal des Bâtiments)**

Le RCB répertorie l'ensemble des bâtiments et des logements de chaque commune du Canton. Il contient les données de base de chaque bâtiment (le numéro de la parcelle, le numéro ECA, l'adresse du bâtiment, sa localisation, l'année de sa construction/rénovation, le nombre d'étages et le système de chauffage, etc.), ainsi que quelques données sur les logements (le nombre de pièces, la surface du logement, etc.).

Le RCB joue un rôle central dans le cadre de la LHR (Loi sur l'Harmonisation des Registres). En effet, chaque personne inscrite dans le registre du contrôle des habitants se voit attribuer un identificateur fédéral de bâtiment (EGID) et un identificateur fédéral de logement (EWID). Pour ce faire, il est impératif que toutes les Communes vaudoises procèdent à l'apurement et à la mise à jour régulière du registre.

- **CORAT RIVIERA (Commission consultative régionale pour l'aménagement du territoire) Vevey-Montreux**

La CORAT RIVIERA a pour mission d'étudier les problématiques d'aménagements du territoire qui concernent l'ensemble de la région. Selon les objectifs définis par les municipalités et l'importance des dossiers à traiter, la CORAT peut désigner des groupes de travail spécifiques chargés du suivi de ces dossiers. Cas échéant, ces groupes peuvent recourir aux avis et prestations d'un/e consultant/e extérieur/e. Les membres de la CORAT sont régulièrement informé/e/s des démarches entreprises par les groupes de travail et de l'avancement des mandats qui leur ont été confiés lors des réunions de la commission plénière.

En 2021, La CORAT plénière a tenu deux séances, en mars et en octobre. Les principaux sujets abordés ont été les suivants :

- Avenir de la CORAT : rôle et missions en lien avec l'Agglomération;
- Etude d'une stratégie régionale de gestion des zones d'activités Rivelac (SRGZA).

- **Construction d'un bâtiment multi-générationnel**

L'exécution de certains travaux a pris un peu de retard à cause des difficultés d'approvisionnement en matières premières, essentiellement dues à la pandémie. Nous rappelons que ce bâtiment, dont la construction a commencé en novembre 2020, sera formé des éléments suivants :

- Appartements adaptés
- Accueils préscolaire et parascolaire
- Une salle communale mise à disposition des sociétés locales et de la population.

Afin de déterminer le type d'accueils préscolaire et parascolaire répondant aux besoins avérés, de nombreux contacts ont été pris avec le REME (Réseau Enfance Montreux et Environs), l'OAJE (Office de l'Accueil de Jour des Enfants), ainsi que des particuliers proposant des prestations diversifiées.



Quant à la salle communale, la Municipalité se réjouit d'y organiser divers événements intergénérationnels.

- **Installation d'un ascenseur public et création d'une passerelle**

Le 2 décembre 2019, le Conseil communal accordait le crédit d'investissement nécessaire pour l'installation d'un ascenseur public et la création d'une passerelle (préavis No 16/2019).

Un permis de construire a été délivré le 8 juin 2020. L'exécution a été différée, au vu des problèmes de stationnement occasionnés par le chantier du bâtiment multi-générationnel.

- **Agglomération Rivelac**

En octobre 2018, le fonctionnement de l'agglomération a été modifié par la mise en place d'un nouvel organigramme composé d'un « COPIL », d'un « Bureau du COPIL », d'une « Structure de pilotage technique » et d'un « GT technique » auquel peuvent être associés divers « Acteurs régionaux » (Promove / Aigle Région / Entreprises de TP / etc.); le périmètre de l'agglomération a été élargi à 4 communes de la Veveyse fribourgeoise (Attalens / Bossonnens / Granges / Remaufens) et une pré-étude a été lancée afin que les autorités puissent se déterminer sur la suite à entreprendre, tant sur la démarche (PDI / PA T/U) que sur les modalités concrètes.

A la suite des résultats de la pré-étude, parus en mars 2019, les partenaires ont été invités à choisir entre l'élaboration d'un PA 4 (à déposer en juin 2021) ou la mise en place d'une gouvernance d'agglomération pour mener l'élaboration d'un PDI, puis d'un projet d'agglomération de 5^{ème} génération (PA 5).

En l'occurrence, l'objectif est dans un premier temps, d'établir un plan directeur intercommunal (PDI) pour la partie vaudoise de l'agglomération, planification obligatoire selon l'art. 20 LATC. Le PDI vaudois sera coordonné avec le plan directeur régional des communes fribourgeoises faisant partie de l'agglomération. Dans un second temps, le but est de déposer un PA 5 auprès de la Confédération en 2025.

Nous rappelons que le COPIL a validé une convention fixant les modalités de partenariat entre les deux cantons concernés (Vaud et Fribourg) et les 19 exécutifs du périmètre de l'agglomération Rivelac (10 Riviera / 4 Haut-Lac / 5 Veveyse fribourgeoise). Dite convention a été signée par tous les partenaires susmentionnés fin 2019.

Suite à l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2022 de la fusion entre les communes de Blonay et de Saint-Légier – La Chiésaz, M. Dominique Martin, Syndic de Blonay, a remis la Présidence à M. Christian Minacci, Syndic de Corseaux.

- **Plan d'Affectation communal (PACom)**

Suite au refus du PGA de la Commune de Montreux, le site des Rochers-de-Naye a été intégré à notre PACom, ce qui a provoqué plusieurs études complémentaires.

Notre urbaniste a finalisé le plan, le règlement ainsi que toutes les études parallèles, telles que dangers naturels, monuments historiques, etc.

Dès réception du projet, la Municipalité a décidé de le soumettre aux membres de la Commission de l'urbanisme afin d'obtenir leurs avis et remarques.

Celle-ci s'est réunie à plusieurs reprises dans ce but et a apporté des modifications aux documents présentés par notre urbaniste.



La Municipalité a validé le projet final qui a été transmis à la Direction générale du territoire et du logement, avant une séance de coordination en janvier 2022 et un examen préalable qui devrait durer six à douze mois.

- **Commission de salubrité**

La commission de salubrité in corpore ou restreinte a procédé au cours de cette année à onze contrôles de la bonne exécution de travaux annoncés.

La commission se composait des membres suivants :

| | | | | | |
|----------------|---|--------|---------------|----------------|-------------------------|
| Président | : | M. | Ludovic | SHERIF | Conseiller municipal |
| Vice-président | : | M. | Guy | TARONI | Géomètre |
| Membres | : | M. | Daniel | DE JOFFREY | Maître ramoneur |
| | | M. | Nicolas | GUDET | Architecte |
| | | M. | Wilfried | LEROY | SIGE |
| | | Dresse | Cécile | BESSON DUVANEL | Médecin, sous réserve |
| | | M. | Jean-François | PETIGNAT | Ingénieur, sous réserve |

- **Commission de l'urbanisme**

La commission de l'urbanisme s'est réunie sept fois au cours de l'année 2021, soit pour étudier le PACom, soit pour l'examen de projets de construction transmis par la Municipalité.

La commission se composait des membres suivants :

| | | | | | |
|---------------------------------|---|----|---------------|------------|----------------------|
| Président | : | M. | Guy | TARONI | Géomètre |
| Membres | : | M. | Joël | BRÖNNIMANN | Architecte |
| | | M. | Xavier | DELGADO | Architecte |
| | | M. | Alexandre | REPETTI | Urbaniste |
| | | M. | Jean-François | PETIGNAT | Ingénieur |
| Représentant de la Municipalité | : | M. | Ludovic | SHERIF | Conseiller municipal |

- **Inspectorat des chantiers**

L'inspecteur des chantiers, M. J.-P. Frei, sous contrat de travail avec la Commune de Vevey, exerce son activité pour l'ensemble des Communes du district selon une convention intercommunale.

Dans ce cadre, 1615 contrôles de sécurité publique et de sécurité au travail ont été effectués au cours de l'année 2021, soit :

| | 2021 | 2020 | 2019 | 2018 | 2017 | 2016 |
|---------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| Veytaux | 50 | 43 | 52 | 48 | 47 | 63 |
| Total | 1'615 | 1'510 | 1'630 | 1'552 | 1'479 | 1'853 |

L'inspecteur des chantiers et son suppléant ont adressé, durant l'année 2021, 2'845 remarques orales et écrites aux directions de chantiers, architectes, contremaîtres et ouvriers.

| | 2021 | 2020 | 2019 | 2018 | 2017 | 2016 |
|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| Total | 2'845 | 2'567 | 2'795 | 2'622 | 2'753 | 3'114 |

L'inspecteur relève que les contacts avec les architectes, ingénieurs, maîtres d'œuvre et entrepreneurs sont réguliers. Ils ont eu lieu notamment lors des 72 rendez-vous de chantiers (64 en 2020).



En conclusion, le nombre de chantiers annoncés se répartit de la manière suivante :

| | 2021 | 2020 | 2019 | 2018 | 2017 | 2016 |
|---------|------|------|------|------|------|------|
| Veytaux | 9 | 7 | 13 | 10 | 6 | 10 |
| Total | 487 | 414 | 490 | 496 | 462 | 402 |

6.2 Développement durable

Suite à l'adoption par le Conseil communal de la création d'un fonds pour le développement durable, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2013, la Municipalité a accordé, en 2020, deux subventions pour la pose de panneaux solaires photovoltaïques, d'un montant total de CHF 4'500.00. En 2021, aucune subvention n'a été versée.

6.3 Service des travaux

- **Route Villeneuve - Sonchaux**

Les travaux liés à la chaussée ont été les suivants :

- Fraisage des enrobés existants, broyage du coffre de route existant et compactage.
- Stabilisation du coffre de chaussée avec du ciment.
- Création et pose de grilles de route et évacuation des eaux dans le terrain aval, soit environ 90 grilles.
- Pose de 720 mètres linéaires de bordures et aménagement des bords de la chaussée.
- Pose d'un enrobé monocouche de 7 cm sur toute la chaussée, soit 30'000 m².

Les travaux liés aux ouvrages d'art (ponts) ont été les suivants :

- Elargissement du virage V6 (pour permettre le passage de camions avec remorques transportant du bois), notamment avec la pose de micro pieux, l'exécution d'une dalle en béton, des fondations en béton, et la modification des glissières.
- La réfection des surfaces des virages V1-V5-V6 n'a pu être terminée. En effet, pendant ces travaux, l'accès à Sonchaux était prévu par la route passant par Caux. Malheureusement, suite aux fortes intempéries, cet accès a dû être fermé à cause d'un affaissement d'un pan de la chaussée, consécutif à l'écroulement d'un mur et d'un caisson de soutènement. Dès lors, il a été décidé d'interrompre le chantier sur la route de Villeneuve-Sonchaux et de rouvrir ce tronçon.

Cette décision a entraîné des frais, relatifs à la pose d'un revêtement bitumineux provisoire et l'entretien régulier du nivellement pendant environ deux semaines, période pendant laquelle la Commune de Montreux a entrepris des travaux urgents sur leur route sinistrée.

- **Entretien des routes communales et accès**

- Une partie du chemin de Plan-Manon a subi des réfections ;
- La pose d'un caniveau à la route de Sonchaux a été effectuée ;
- Une rampe d'accès à la place de jeux du chemin de la Promenade a été réalisée.



- **Rives du lac, port du Clos de Chillon**

L'entreprise Intrasub SA a été mandatée en 2020 pour mener une étude sur l'état des rives, des enrochements et la recherche d'affouillements. Les conclusions du rapport ont démontré des anomalies à résoudre.

Deux ouvrages sont sous surveillance :

- mur de soutènement avant la Veraye : un capteur a été posé sur ce mur qui présente une fissure. Des mesures sont en cours pour connaître les mouvements de cette fissure.
- tronçon entre la gare et la plage de Chillon : des gabions se sont affaissés. Des sondages par pénétromètre ont été effectués pour évaluer les mouvements du talus. Des offres nous ont été transmises pour le renouvellement des enrochements. Des discussions avec la Direction générale de l'environnement afin d'obtenir des subventions ont été entamées.

- **Eclairage public**

- Route de Sonchaux : deux nouveaux points lumineux ont été créés à la hauteur du parking de l'éco-point. Un dépassement du budget est à déplorer du fait que certains travaux de fouilles ont été plus compliqués que prévus. De plus, le changement d'un candélabre, non prévu, à cause de l'état du mat rouillé et en partie détaché du socle, a été nécessaire.
- Les travaux, liés au remplacement du câble électrique dans la rue Bonivard et celle du They, la création d'une armoire, la mise sous compteur et la pose de LED à la rue du They, ont commencé.

7. TRANSPORTS

- **CGN (Compagnie Générale de Navigation sur le Léman)**

Nous mettons à disposition de notre population des cartes journalières 1^{ère} classe adulte pour le prix de CHF 45.00, et au prix de CHF 22.50 pour les détenteurs d'un abonnement demi-tarif et les enfants.

En 2021, 4 plein-tarifs et 46 demi-tarifs ont été vendus au greffe (contre aucun plein-tarif et 13 demi-tarifs en 2020). Cette augmentation est principalement due au fait que la CGN est revenue à l'ancien système de vente de billets au porteur, sans date précise. Pour rappel, la CGN ne reverse aucune commission aux Communes.

- **Bus du Petit Prince**

En raison de la pandémie de COVID-19, l'exploitation du Bus du Petit Prince a été suspendue entre le 1^{er} janvier et le 2 juillet 2021 et qu'en raison de la prise en charge de certaines courses par le Montreux Jazz Festival, les prestations n'ont été facturées qu'à partir du 23 juillet 2021. Cette interruption a entraîné une diminution des charges d'exploitation d'environ 18% par rapport à 2020 et de plus de 50% par rapport à 2019.

Pour l'année 2021, le nombre de billets vendus est de 2'691 à CHF 5.00 (contre 2'838 billets en 2020, 8'765 en 2019, 9'176 en 2018, 7'627 en 2017, 7'938 en 2016), dont 225 billets par SMS.

Pour rappel, cette participation est calculée selon la population pondérée, soit le nombre d'habitants (956 au 31 décembre 2021) et le coefficient de desserte (0.75 pour Veytaux).



- **Transports publics VMCV SA (VMCV)**

Après 5 années d'augmentation exponentielle du déficit des VMCV, de la compensation des communes riveraines de la ligne 201 et tout particulièrement de Veytaux, la Municipalité se basait sur un retour à la stabilité à la suite de l'exercice 2021. En effet, cette explosion des coûts était liée à une mauvaise gestion de la société antérieurement et les mesures prises depuis lors tendaient à faire penser que la situation était à nouveau maîtrisée.

Le budget 2022 nous a montré qu'il en était rien et la Municipalité a pris dès lors la responsabilité d'enclencher un processus de réflexion multidirectionnelle en collaboration avec les différents partenaires communaux afin d'endiguer cette évolution inacceptable.

- **Semaine européenne de la mobilité**

A l'instar des années précédentes, notre Commune a participé à la 20^e édition de la Semaine européenne de la mobilité qui s'est déroulée du 16 au 22 septembre 2021. L'objectif de la Semaine européenne de la mobilité est d'inciter le plus grand nombre de personnes à adopter une démarche éco-citoyenne pérenne en privilégiant les déplacements doux et alternatifs à la voiture particulière : transports publics, covoiturage, autopartage, vélo, etc.

- **Campagne vaudloisirs.ch pour inciter aux déplacements en transports publics**

La Municipalité a décidé de s'associer à la nouvelle campagne VAUDLOISIRS.CH pour inciter la population aux déplacements en transports publics. Des offres attractives ont été proposées du 3 juillet au 31 octobre, notamment des cartes « accompagnant » et « dézouage » par Mobilis.

8. ECOLES – INSTRUCTION PUBLIQUE

8.1 Etablissement primaire et secondaire de Montreux-Est

- **Bureau communal des écoles (BCE)**

Par courrier du 26 octobre 2018, la Direction générale de l'enseignement obligatoire du Canton (DGEO) a abrogé la convention Commune-Canton qui réglait la gestion de tâches administratives communales effectuées par les établissements scolaires. Le service "Cohésion sociale, Familles et Jeunesse à Montreux (SFJ)" a entamé le processus de reprise des tâches en question et, le 16 août 2021, s'est ouvert partiellement le Bureau communal des écoles (BCE).

- **Transports scolaires**

Le bus scolaire est loué à l'entreprise « Montreux Excursions ». Il est conduit par un chauffeur engagé par la Commune. En 2020, le chauffeur titulaire est décédé des suites d'une longue maladie. Son remplaçant a assuré la prestation jusqu'à la fin de l'année scolaire 2020-2021, puis les VMCV ont pris le relai à partir de la rentrée scolaire 2021-2022.

La Commune de Montreux prend à sa charge les frais de transports pour les élèves dont le trajet à pied entre le domicile et l'école est supérieur à 2,5 km. Ils reçoivent une attestation en début d'année scolaire leur permettant de retirer leur titre de transport auprès du guichet des VMCV ou du GoldenPass. Des courses spéciales sont commandées à l'entreprise CarPostal Valais pour conduire les élèves entre Fontanivent et l'école de Chernex ou pour remonter au Vallon de Villard à 17h00. 29 abonnements (34 abonnements en 2020, 31 en 2019) ont été délivrés à des élèves de Veytaux.

Deux élèves EPSMO et neuf élèves EPSME, dont les domiciles sont répartis sur le territoire communal, fréquentent la classe OES (classe officielle de l'enseignement spécialisé).



Ils sont transportés en taxi de leur domicile au collège d'Etraz et retour. Le coût du transport est pris en charge par le SESAF cantonal (Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation).

Les enfants résidant aux Avants sont pris en charge le matin à la gare du village et accompagnés jusqu'au collège de Chernex. Les plus petits bénéficient aussi de cette prestation à midi ou en fin d'après-midi pour le retour. Les enfants de 1P et 2P de Territet scolarisés à Glion et les enfants de 3P et 4P de Glion scolarisés à Territet ont également bénéficié d'un accompagnement.

255 (319) abonnements ont été délivrés.

- **Devoirs surveillés**

Les élèves de 5P et 6P peuvent suivre les devoirs surveillés sur l'initiative de l'enseignant(e) qui soumet la proposition aux parents. Ce sont des élèves qui ont besoin de soutien pour faire leurs devoirs.

Les élèves de 7P à 11S peuvent s'inscrire aux devoirs surveillés de 12h40 à 13h40 ou de 16h00 à 17h00. Leur présence est contrôlée. Il n'y a pas de devoirs surveillés les mercredis et vendredis.

Cette prestation est proposée gratuitement par les Communes de Veytaux et Montreux.

Depuis la rentrée d'août 2021, les devoirs surveillés sont gérés par le BCE et la plateforme www.monenfant.ch.

- **Camps**

Au regard de la situation pandémique, la Direction de la Cohésion sociale, familles et jeunesse a décidé de transformer les camps organisés au Chalet des Esserts à Leysin, en camps de jour aux centres de loisirs « La Virgule » et « Le Point ».

Pour mener à bien cette démarche, les centres de loisirs ont accueilli des enfants lors de la période des vacances des relâches, de Pâques et d'automne. Sans inscriptions et fonctionnant sur le principe de libre adhésion, les camps de jour ont accueilli en moyenne une trentaine d'enfants par jour.

- **Activités culturelles**

En 2021, le service a pérennisé ce concept d'animation socioculturelle dans les villages et quartiers de la Commune visant à offrir aux habitants une animation de proximité se déplaçant sur leur lieu de vie afin de proposer un espace de jeux et d'animations ouvert aux enfants et à leurs parents sur une base de libre adhésion.

L'équipe de l'Animation jeunesse, les membres du comité du Passeport vacances ainsi que d'autres services communaux montreusiens, ont été associés et ont contribué à ce projet. 72 activités découvertes, créatives et sportives ont été proposées. Les infrastructures existantes (cours de collèges, salles de gym, équipements et places de sport) ont été sollicitées en fonction de leur disponibilité et en collaboration avec le service des domaines et bâtiments.

Les villages de Brent, Chailly, Chernex, Glion, Clarens et Montreux ont tous accueilli ce concept d'une durée de 5 jours par village lors des vacances scolaires d'été.

- **Conseillère Ecole-Famille**

Les problématiques soulevées sont les mêmes que les années précédentes : élèves en souffrance dans leur milieu scolaire et familial, familles sollicitant un soutien éducatif, social et/ou administratif, élèves en décrochage scolaire.



Les demandes proviennent essentiellement des directions d'établissement, des enseignants, des infirmières scolaires et des Services de Psychologie, Psychomotricité et Logopédie en milieu Scolaire (PPLS), mais aussi sur sollicitation directe des familles.

Chaque établissement dispose de sa conseillère, offrant un suivi approfondi et régulier aux familles. Les familles bénéficient alors d'un soutien continu et performant.

- **Service de santé scolaire**

Le service de santé scolaire est assuré avec le médecin scolaire. Ce service assure le suivi d'élèves aux besoins de santé particuliers. Il permet aux élèves et à leur famille d'avoir un espace d'écoute et de conseil. Ce service est aussi très actif dans la prévention et la promotion de la santé au quotidien.

- **Service dentaire scolaire**

Les visites de dépistage des caries ont été effectuées par les sept médecins-dentistes signataires de la convention avec la Commune de Montreux.

Tous les élèves des classes primaires et secondaires ont été convoqués au cabinet de Rambert à Clarens, ou à celui du collège d'Etraz à Montreux.

Selon le règlement, les traitements dentaires au bénéfice d'un subside communal doivent être effectués par un médecin-dentiste signataire de la convention avec la Commune de Montreux et les traitements orthodontiques doivent être suivis chez un spécialiste en orthodontie.

Les heures consacrées au dépistage sont comptabilisées et évaluées en points, selon les indications de la Société Suisse d'Odontostomatologie.

Actuellement, deux systèmes de tarification sont en vigueur :

- la valeur du point est de CHF 3.10. Une matinée représente 368 points ;
- la valeur du point est de CHF 1.00. Une matinée représente 1'283.20 points.

8.2 CET (Conseil d'Etablissements Montreux-Veytaux)

Le CET a été formé au moment de la disparition des commissions scolaires, pour créer une nouvelle interface indispensable à l'insertion de l'école dans la vie locale. Dans cette perspective, le CET veille à favoriser l'échange d'informations et de propositions entre les autorités locales, la population, les parents, les élèves, les enseignants et le Conseil de direction.

En outre, il permet une collaboration étroite avec le Conseil de direction dans les domaines relevant de la compétence des Communes, en particulier pour la mise en œuvre de décisions touchant à la vie de l'établissement.

- **Rôle du CET**

Régi par la LEO (Loi sur l'Enseignement Obligatoire) et un règlement spécifique, l'un des rôles essentiels du CET est d'appuyer la direction, les enseignants et les autorités dans l'accomplissement de leur mission. Dans cette perspective, il favorise l'échange d'informations et de propositions entre les différents partenaires concernés.

Il peut notamment proposer des mesures en matière de prestations communales, comme les transports, les réfectoires, l'accueil des écoliers ou les devoirs surveillés.

Il peut également se prononcer sur les programmes d'activités culturelles et sportives, ou donner un avis quant aux projets de constructions ou transformations de locaux scolaires.



- **Composition du CET**

Représentantes des autorités communales de Veytaux :

- Mme Christine CHEVALLEY, Syndique de Veytaux, en charge des écoles, vice-Présidente
- Mme Alexandra RAMSER, Conseillère communale à Veytaux

Ce Conseil est également composé de :

- représentants des autorités communales de Montreux ;
- représentants des parents d'élèves fréquentant les établissements ;
- représentants des professionnels actifs au sein des établissements ;
- représentants des milieux et organisations concernés par la vie des établissements.

Le CET s'est réuni à 2 reprises en 2021 et a validé le projet d'extension de l'établissement scolaire de Montreux-Est sur Gare 30.

8.3 APEMS (Accueil Pour Enfants en Milieu Scolaire) de Veytaux

Notre APEMS accueille les élèves des collèges de Veytaux et de Collonge de 12h00 à 14h00, 4 jours par semaine et permet de répondre aux besoins des familles dont les parents travaillent. Les élèves de Collonge effectuent les trajets avec une accompagnante. Le même service leur est offert en début d'après-midi pour rejoindre les écoles. Ils prennent le repas et font ensuite des activités (bricolage, jeux, etc.).

Les repas sont labellisés « Fourchette Verte Junior », afin de répondre à des critères de nutrition stricts et sains pour la santé des enfants.

La Commune de Montreux assure la complète gestion de ce service et applique, pour la Commune de Veytaux également, une facturation des repas selon le revenu des parents. La Commune de Veytaux a décidé de maintenir le prix du repas à CHF 12.50/jour aux enfants veytausiens (quel que soit le revenu des parents) et de leur rembourser la différence, sur présentation des récépissés de paiement.

Sur l'année 2021, la fréquentation de l'APEMS a été de 40% par les écoliers veytausiens et de 60% par les écoliers montreusiens, représentant ainsi 2'376 repas servis en 2021 contre 1'931 en 2020 (943 pour Veytaux et 1'433 pour Montreux).

8.4 REME (Réseau Enfance Montreux & Environs)

Font partie du réseau les Communes de Montreux et de Veytaux, la Fondation d'Accueil Collectif de la petite Enfance de Montreux et Environs (FACEME), la Structure d'accueil familial de jour et les Jardins d'enfants de Montreux. Ces deux dernières entités sont entièrement de compétence communale.

Le REME bénéficie des subventions annuelles de la FAJE (Fondation pour l'Accueil de Jour des Enfants) et des Communes de Montreux et de Veytaux, basées sur les données budgétaires de chaque structure et les objectifs annuels de développement du réseau. 7 enfants de Veytaux ont été accueillis dans des structures d'accueil préscolaire qui sont les suivantes : Les Lutins et La Pouponnière à Clarens, Les Moussaillons et La Coccinelle à Montreux, ainsi que Les Lucioles à Chailly.

La structure de coordination d'accueil familial de jour de Montreux et Veytaux compte 46 accueillantes en milieu familial (AMF). Une seule se trouve à Veytaux. 13 enfants de Veytaux ont été placés en accueil familial de jour.



8.5 Halte-Jeux « Le Toboggan »

La halte-jeux de Veytaux accueille les enfants dès 30 mois, trois jours par semaine, les mardis, jeudis et vendredis, de 08h45 à 11h45.

Cette structure est purement communale, les horaires d'ouverture ne lui permettant pas de faire partie du REME (Réseau Enfance Montreux et Environs) ; elle ne dépend donc pas de la LAJE (Loi sur l'Accueil de Jour des Enfants). Il est à relever que cet accueil répond à un réel besoin, notamment en cas de dépannage. Durant l'année 2021, une moyenne de 10 enfants, répartis sur les jours ouvrables, ont bénéficié de cette structure.

8.6 Passeport Vacances

En raison de la pandémie de Covid-19 et suite à la phase d'assouplissement de certaines mesures prises par le Conseil fédéral, la Municipalité de Montreux a décidé, pour la deuxième année consécutive, de transformer l'édition 2021 du Passeport Vacances en un dispositif de proximité visant à aller directement à la rencontre des enfants dans les villages et quartiers de la Commune de Montreux. Au vu du succès rencontré l'année dernière par le projet « ça bouge chez toi », il a été décidé d'y intégrer une partie des activités du Passeport Vacances, auxquelles les jeunes Veytausiens ont été invités à participer. Ce ne sont pas moins de 43 activités qui ont été proposées.

9. PREVOYANCE ET AIDES SOCIALES

- ARAS Riviera (Association Régionale d'Action Sociale Riviera)

L'ARAS Riviera est une Association de Communes au sens des articles 112 à 127 de la Loi sur les Communes du 28 février 1956. Elle est régie par des statuts du 1^{er} janvier 2007.

Les 10 Communes de la Riviera, ainsi que les 4 Communes du Cercle de St-Saphorin, sont membres de l'ARAS Riviera :

- | | |
|---------------------|--------------------------|
| - Blonay | - Montreux |
| - Chardonne | - Puidoux |
| - Chexbres | - St-Légier – La Chiésaz |
| - Corseaux | - St-Saphorin |
| - Corsier-sur-Vevey | - Rivaz |
| - Jongny | - Vevey |
| - La Tour-de-Peilz | - Veytaux |

L'Association a deux buts principaux auxquels les 14 Communes participent :

- l'application de la LASV (Loi sur l'Action Sociale Vaudoise) du 2 décembre 2003 ;
- l'application du RAAS (Règlement du 28 janvier 2004 sur les Agences d'Assurances Sociales).

Le CSR (Centre social régional) basé sur 2 sites : Vevey et Montreux, a pour mission de :

- recevoir toute personne désirant une aide, une information ou un conseil et l'orienter, le cas échéant, vers les services compétents ;
- évaluer le droit au RI (Revenu d'insertion) et verser les prestations financières correspondantes ;
- proposer un appui social, c'est-à-dire une aide personnalisée en fonction des besoins du bénéficiaire ;
- soutenir les personnes en difficulté vers une réinsertion sociale et/ou professionnelle.

Pour notre Commune, 53 dossiers ont été traités en 2021 (64 en 2020).



Les AAS (Agences d'Assurances Sociales) situées sur quatre sites (Blonay-St-Légier, Chexbres, La Tour-de-Peilz et Montreux) renseignent et orientent les habitants des Communes qui leur sont attachées, pour toutes les questions concernant leurs droits et leurs obligations en matière d'assurances sociales. Il est à relever que notre Commune est rattachée à l'Agence de Montreux.

Le financement des ARAS est cantonal. Seuls les buts optionnels relèvent de choix communaux et sont financés par les Communes membres. Les buts optionnels de l'ARAS Riviera, auxquels toutes les Communes membres participent, sont les suivants :

- Fondation AACTS (Addiction, Action communautaire, Travail social)
- Lire et Ecrire
- Jet Service
- Français en Jeu
- L'Etape
- Coup de Pouce

Il est encore à relever que Mme C. Chevalley, Syndique, préside le Comité de Direction de l'ARAS depuis juillet 2016.

Pendant la pandémie, alors que l'ensemble des collaborateurs disposent des outils informatiques pour effectuer un télétravail de qualité, l'ARAS Riviera a adapté l'obligation et la recommandation de télétravail édictée par le Conseil fédéral en fonction de leur tâche première, soit offrir un accueil de qualité et si possible en présentiel à la population de la Riviera.

Pour le CSR Riviera, l'année 2021 a été marquée, au mois de juin, par l'implémentation de la part du Canton d'un nouveau système informatique devant faciliter la gestion des dossiers des bénéficiaires RI. La mise en place de ce système a nécessité d'importants efforts de prise en mains et de formation des collaborateurs. Une attention importante a été déployée afin que ce nouveau dispositif impacte le moins possible les bénéficiaires.

Le nombre de dossiers du CSR Riviera est stable. La mise en place de mesures fédérales pour les chômeurs en fin de droit ainsi que les indépendants a permis de déjouer la crainte d'une explosion de nouvelles demandes.

Le CSR Riviera termine son année par la mise en place de l'Unité commune (UC) Riviera-Chablais. Cette unité est composée de collaborateurs de l'Office régional de placement (ORP) de la Riviera et du district d'Aigle-Pays d'Enhaut, ainsi que d'assistants sociaux du CSR de la Riviera et du CSR Aigle-Pays d'Enhaut. L'objectif de l'UC est d'offrir une prise en charge intensive des bénéficiaires du Revenu d'insertion (RI) dans le cadre d'un suivi par les ORP.

- **ASANTE SANA – Association pour l'aide, les soins à domicile et la prévention de l'Est Vaudois**

Cette Association a pour mission de fournir des prestations d'aide et de soins à domicile sur le lieu de résidence du client (assistance à domicile), lorsque son état de santé lui fait vivre une situation de dépendance durable ou qu'il a besoin d'un appui momentanée.

Elle a été créée en janvier 2010, suite au regroupement sous la même entité des deux Associations existantes du Chablais et de la Riviera – Pays-d'Enhaut. ASANTE SANA gère 9 Centres médicaux sociaux (CMS), l'Equipe Mobile de Retour à Domicile, le Groupe Infirmières Petite Enfance, ainsi que le bureau des TMRE (Transports pour Personnes à Mobilité Réduite). Notre Commune est desservie par le CMS de Montreux.



Les CMS évaluent les besoins des clients et assurent à domicile les soins infirmiers nécessaires, par exemple :

- contrôle de santé, prise de tension, prise de sang, glycémie ;
- injections, pansements ;
- gestion des médicaments ;
- suivi de symptômes de santé mentale, tels que des troubles de la mémoire ou des symptômes dépressifs ;
- soins palliatifs (identification et traitement de la douleur), accompagnement en fin de vie ;
- soins techniquement complexes (chimiothérapie, dialyse péritonéale, etc.) ;
- conseils de santé et instruction.

Après une année 2020 en recul marquée par la pandémie, 2021 se caractérise par une augmentation globale du volume des prestations de 8,1%. Les heures ont atteint le niveau de 2018.

La forte augmentation d'activité a été ressentie différemment selon les sites. L'augmentation a atteint plus de 13% pour les CMS de Vevey-Ouest, La Tour-de-Peilz et Clarens. Elle s'est chiffrée entre 6 et 10% pour les CMS de Grande Eau, Gryonne et Rennaz. Du côté des CMS de Montreux, Vevey-Est et Chaussy, l'activité est restée stable. Grâce à la collaboration des cadres de proximité, les prêts de personnel ont fonctionné, ce qui a permis de maîtriser les fluctuations d'activité.

En 2021, le bassin de population couvert par ASANTE SANA a augmenté de 5,6% par rapport à 2020. Les collaborateurs-trices de l'Association ont accompagné 5'760 clients (5'452 en 2020).

Par ailleurs, une étude a été menée sur l'offre existante en lits d'hébergement, les EMS qui ont des projets de construction/modernisation répertoriés ainsi que les communes avec un potentiel constructible.

- **Service d'aide familiale de Montreux-Veytaux**

Ce service assure la livraison des repas à domicile qui sont unanimement appréciés. Cette prestation contribue au maintien à domicile des bénéficiaires. En 2021, 24'348 (25'389 en 2020 et 18'919 en 2019) repas ont été livrés à 217 clients (265 en 2020 et 191 en 2019) pour les Communes de Veytaux et Montreux.

Pour notre Commune uniquement, 744 repas (639 en 2020 et 922 en 2019) ont été livrés à 9 clients.

L'EMS Les Laurelles fournit également des repas chauds à domicile, 7 jours sur 7, à Veytaux et Territet.

- **Entraide montreusienne**

Active depuis plus d'un demi-siècle, l'Entraide montreusienne propose aux habitants de Montreux et Veytaux des transports à but médical aux personnes qui ont besoin d'aide pour se déplacer. Les transports sont assurés par des bénévoles, avec leur voiture privée. Ils reçoivent un défraiement et sont en outre couverts par une assurance RC.

- **Course des Aînés**

Après une période de pandémie où les réunions de personnes étaient rendues difficiles, le 8 octobre 2021, accompagnés de Mme Ch. Chevalley, Syndique, et Mme V. Ramadani, collaboratrice administrative, 26 aînés ont pris le car pour se rendre à Morat. Ils ont pu embarquer sur un bateau pour une croisière sur les eaux de Morat, Neuchâtel et Bienne et ont partagé un repas tout en navigant. Une promenade digestive a pu se faire sur l'île de St-Pierre. A l'instar des années précédentes, la journée s'est très bien déroulée, dans la joie et la bonne humeur. Il est à relever que cette sortie est un des moments d'échanges très appréciés par tous les participants.



- **Nonagénaires**

Cette année, nous n'avons pas eu le plaisir de fêter de nonagénaire au sein de la Commune de Veytaux.

10. PARCS ET JARDINS – SERVICES INDUSTRIELS ET ASSAINISSEMENT

10.1 Service de voirie, parcs, espaces verts et conciergerie

Les effets des caprices du climat

Moins de neige en hiver, gels tardifs, sécheresse au printemps et à l'automne, pluie en été, le tout couronné de Covid complique l'organisation du travail, les soins à apporter aux plantes et au maintien de la propreté du domaine public. Cela n'a pas empêché la création de jardins familiaux devant la maison de commune. C'est ainsi que chaque bénéficiaire dispose de deux bacs de culture pour une surface de cinq mètres carré afin d'y planter les légumes et fruits de leur choix.



Mise en place des jardins familiaux

- **Voirie**

Travaux courants

Comme chaque année, ces tâches consistent au nettoyage des trottoirs et des routes, des WC publics, des fontaines, le vidage des poubelles publiques, fauchage des talus et parcelles, l'entretien des châbles et dépotoirs, la réparation des bancs publics, le déneigement et le salage.

Événements ou implications particulières

Après 20 ans de bons et loyaux services, le Rapid a rendu l'âme. Ce porte-outil a été utilisé pour la tournée voirie et le vidage des poubelles publiques ainsi que le transport des déchets avant l'arrivée du Kyburz. Le balayage des routes, le fauchage des parcelles et le déneigement des trottoirs lui incombait aussi. Un porte-outil de la même marque, plus petit et plus adapté à la morphologie de la Commune a été acquis avant tout pour le déneigement des trottoirs.

- **Espaces verts**

Travaux courants

Là aussi, les tâches se retrouvent chaque année avec l'entretien et la plantation des arbustes, des fleurs en massifs et en bacs, des pelouses, des haies et des arbres.



Evénements ou implications particulières

Entre deux vagues de Covid, le personnel de voirie, espaces verts a pu suivre des cours de sécurité pour l'utilisation des nacelles, échelles et boudriers.

Une partie de l'esplanade du bâtiment multi-générationnel a pu être végétalisée à l'automne et les premières jonquilles et tulipes sont attendues pour le printemps 2022.

Le remaniement parcellaire sous le mur du cimetière a permis de créer un petit verger d'arbres fruitiers hautes tiges : cerises noires de Montreux, poires à Botzi, pêches de vigne, prunes Damassine, pommes Gravenstein, pruneaux Fellenberg et coings Champion seront bientôt à disposition des habitants de Veytaux

Notre service a une nouvelle fois participé à la campagne **1 Tulipe pour la VIE** orchestrée par L'aiMant Rose. Le but de cette action inédite est de rendre hommage aux trop nombreuses femmes victimes du cancer du sein et à leurs proches, tout en sensibilisant la population à cette problématique.

Marché aux fleurs

Comme chaque année, cette manifestation printanière, placée sous l'égide de Pro Veytaux, avec la collaboration de la Halte-jeux « Le Toboggan », s'est déroulée de manière encore un peu timide, seuls les fleurs et les clients étaient à la fête, boissons et nourriture attendront des jours meilleurs.

10.2 Cimetière

Travaux courants

Différents travaux du service sont liés à notre cimetière communal, comme la creuse de nouvelles tombes, les inhumations, l'entretien des tombes sous contrat, la gestion administrative et bien évidemment son entretien général.

10.3 Vigne communale

Sous la direction de notre vigneron-tâcheron, M. V. Rossier, l'équipe de la voirie, espaces verts et conciergerie a procédé aux divers travaux d'entretien de la vigne (taille, palissage, ébourgeonnage, effeuilles, cisailage, traitements). La récolte a été médiocre avec à peine 100 kg de raisin, gel tardif, pluie, mildiou, oiseaux et abeilles en sont responsables.

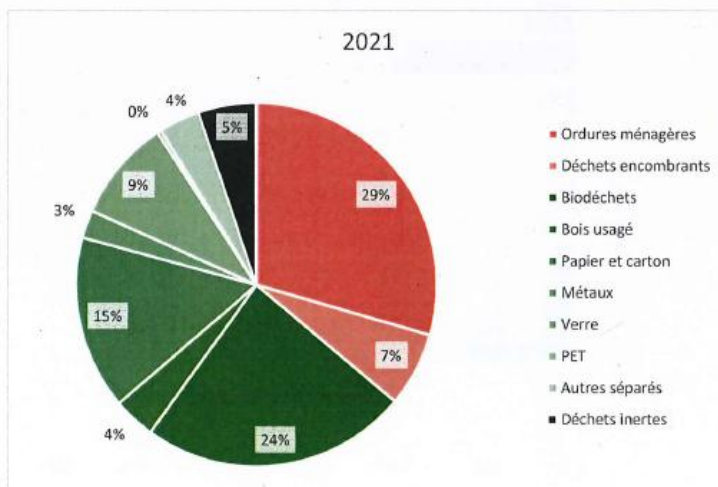
10.4 Gestion des déchets

Répartition des déchets urbains collectés – 2021

Le taux de collecte séparée correspond à la part de déchets collectés séparément en vue de leur valorisation par rapport à la totalité des déchets collectés par la commune.

Taux de collecte
séparée 2021 :

58.6%



10.5 SIGE (Service Intercommunal de Gestion)

(Tiré du rapport de gestion du SIGE. Ce dernier peut être consulté sur le site <http://www.sige.ch/>)

Conseil Intercommunal

| <u>Délégation</u> | <u>Membres</u> | <u>Suppléants</u> |
|-------------------|---|-------------------------------------|
| Fixe | M. Philippe ANDLER | M. Arnaud REY LESCURE |
| Variable | M. Jean-Luc PUENZIEUX Mme Sonja THELIN | M. Gérald GATTO M. Marco STREBEL |

Le Conseil intercommunal s'est réuni à quatre reprises en séances plénières durant l'année 2021.

Le Conseil intercommunal siège pour la première fois le 24 juin 2021 et, à cette occasion, le Comité de direction a transmis une communication écrite sur la réalisation d'une STEP régionale qui vise à répondre à l'augmentation des volumes d'eaux usées à traiter et aux nouvelles exigences en matière de traitement des micropolluants. Une interpellation intitulée « Quoi de neuf à Jaquetan » a été déposée et une réponse écrite a été demandée. En outre, le Conseil a approuvé les préavis 21/01 relatif aux comptes et rapport de gestion 2020 et 21/02 relatifs au financement d'actions de solidarité dans le domaine de l'eau en faveur des régions les plus défavorisées.

Lors de la séance d'installation des autorités du SIGE du 30 juin 2021, M. Pierre Cavin, de La Tour-de-Peilz, a pris la présidence du Conseil intercommunal pour l'année 2021-2022.

Le 26 août 2021, le Comité de direction a rendu une réponse écrite à l'interpellation « Quoi de neuf à Jaquetan », laquelle demandait, entre autres, la publication des résultats d'analyses des micropolluants présents dans les Eaux usées de l'HRC. Le Codir confirme qu'il fera les démarches nécessaires auprès de l'HRC afin de voir dans quelles mesures il est possible de publier ces résultats. En outre, en adoptant le préavis 21/03, le Conseil intercommunal a autorisé le Comité de direction à poursuivre le raccordement en eau potable du secteur Cubly-Azot à Montreux, situé en dehors des obligations légales.

Dans sa séance du 4 novembre 2021, le Conseil intercommunal a approuvé les préavis suivants : 21/04 relatif aux autorisations générales pour la législature 2021-2026, 21/05 relatif à la rémunération des autorités du SIGE durant la législature 2021-2026 et 21/06 relatif à une autorisation générale de placer les fonds disponibles de la trésorerie du SIGE pour la législature 2021-2026. En outre une nouvelle interpellation est déposée « Mais par où passe le tuyau ».

A l'occasion de la séance du 16 décembre 2021, le Comité de direction a apporté deux réponses écrites aux interpellations « Quoi de neuf à Jaquetan » et « Mais par où passe le tuyau ». De la première, il en ressort que l'HRC n'autorise pas le SIGE à publier les résultats des analyses lui appartenant, tout en précisant que les informations peuvent être mises à disposition des membres du CI le souhaitant. S'agissant de la 2^e interpellation, le CoDir a répondu, lors de la séance, aux réponses et réactions qu'a suscitée la réponse écrite communiquée aux membres.

Une nouvelle interpellation est déposée : « La période de l'Avent c'est la saison des interpellations sur la STEP régionale », à laquelle le CoDir répondra par écrit lors de la séance du mois de février 2022. Puis le Conseil intercommunal adopte le préavis 21/07 relatif au budget 2022 du SIGE.

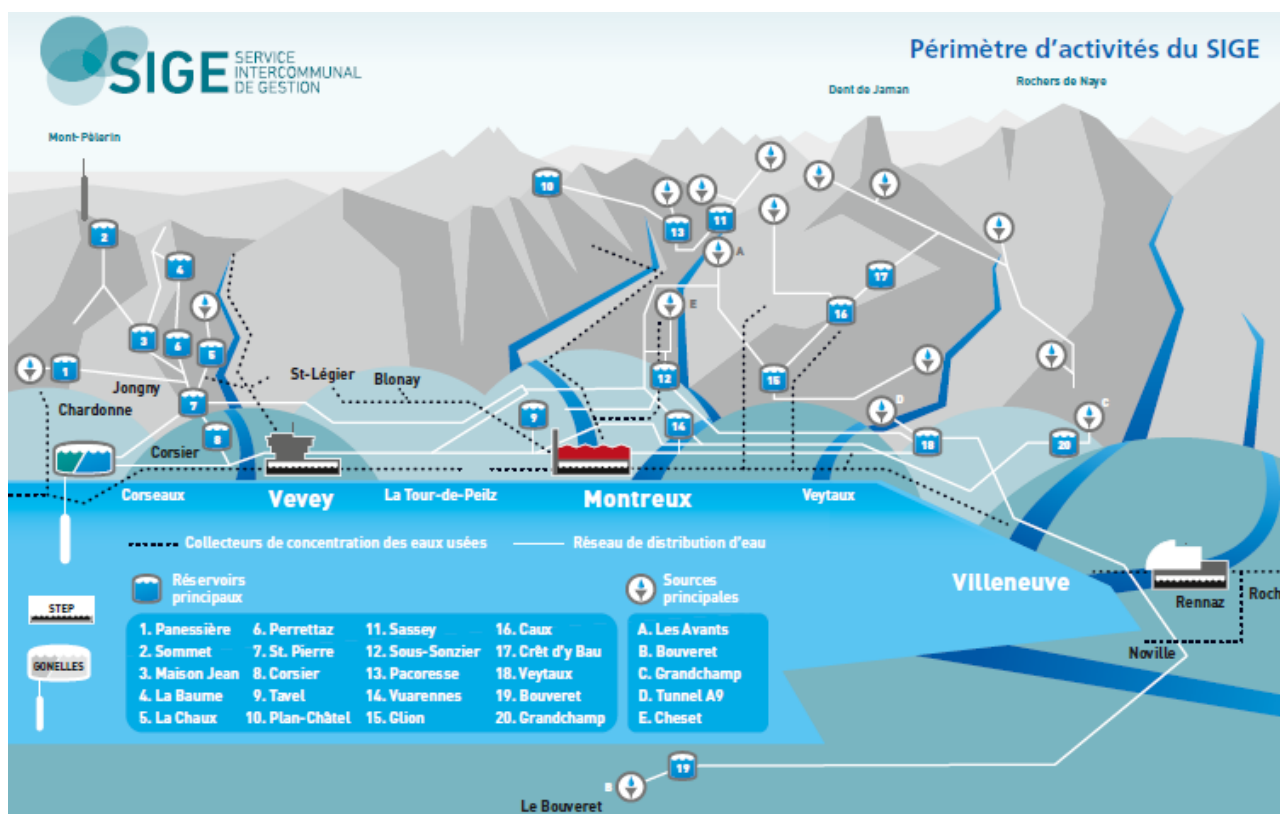
En raison de la crise sanitaire, la traditionnelle sortie annuelle a été annulée.

Le SIGE (110 collaborateurs)

- fournit et distribue de l'eau de boisson et l'eau nécessaire à la défense incendie aux Communes de Chardonne, Corseaux, Corsier-sur-Vevey, Jongny, La Tour-de-Peilz, Montreux, Port-Valais, Vevey et Veytaux ;



- fournit à des tiers, publics ou privés, l'eau de boisson par contrat de droit administratif ou privé ;
- traite les eaux usées des Communes membres du SIGE et d'associations de Communes (Villeneuve, Rennaz, Chessel, Noville et Roche, Communes regroupées au sein d'EPUDEHL, Puidoux, Rivaz, St-Saphorin et Chexbres, Communes regroupées au sein de l'ACPRS ainsi que la Commune de Châtel-St-Denis) ;
- exploite l'Abattoir public de Clarens, ainsi qu'un centre de collecte des sous-produits animaux (CCSPA) ;
- assure pour le compte des communes l'exécution de tâches spéciales telles que le nettoyage du lac, le contrôle des citernes et la coordination du transport et de l'évacuation des déchets spéciaux ménagers collectés par les déchetteries.



En chiffres, la distribution de l'eau potable, ce sont

- 8.5 millions m³ livrés en 2021 ;
- 6 millions de m³ consommés par les ménages et l'industrie ;
- 72'605 habitants desservis par l'eau du service ;
- près de 40 paramètres de qualité de l'eau potable déterminés en moyenne chaque jour de l'année.

Mais aussi

- 29 sources en service et plus de 3 km de galeries de captage ;
- 354 km de canalisations ;
- 31 réservoirs d'un volume total de 34'507 m³ ;
- 19 stations de pompage ;
- plus de 3'300 vannes réseau.



L'assainissement se résume à :

- 16 collecteurs soit 45.6 km sur le réseau de Montreux ;
- 23 collecteurs soit 31.2 km sur le réseau de Vevey ;
- 3 stations d'épuration ayant traité 13.26 millions de m³ d'eaux usées ;
- 19 stations de pompage, 5 stations de relevage ;
- une production de 1.7 millions Nm³ de biogaz.

Qualité de l'eau potable

En collaboration avec l'unité Distribution, l'unité réalise les autocontrôles de la qualité de l'eau potable délivrée aux consommateurs. Ce sont ainsi plus de 1'800 échantillons qui ont été prélevés et analysés en 2021 sur les ressources et le réseau principal de distribution d'eau du SIGE.

Suite à la problématique des métabolites du chlorothalonil ayant mis bon nombre de distributeurs au pied du mur, du jour au lendemain, suite à un changement législatif, l'Office de la consommation (OFCO) a décidé de cartographier la qualité des ressources en eau potable (sources, puits de pompage, pompage au lac) du Canton quant à leur teneur en micropolluants. Dans ce contexte, l'ensemble des ressources du SIGE a pu bénéficier d'une analyse de ces substances sur un large spectre, l'objectif étant, si de nouvelles substances potentiellement problématiques devaient être mises à jour, de permettre d'anticiper une situation similaire à celle vécue pour les métabolites du chlorothalonil. Nos résultats ont montré que la majeure partie des substances n'étaient pas détectables, malgré les méthodes d'analyses ultraperformantes, qui permettent de détecter des concentrations de l'ordre du micro ou nanogramme. De plus, pour les rares cas où une substance était décelée, cela restait à l'état de traces. Ceci confirme la situation privilégiée des ressources du SIGE par rapport à la présence de micropolluants. L'ensemble des résultats d'analyses des échantillons montre ainsi que l'eau distribuée par le SIGE est d'excellente qualité. Par conséquent elle peut être consommée sans aucune modération.

En parallèle des autocontrôles, l'unité gère des réclamations et des demandes de clients relatives à la qualité de l'eau délivrée jusqu'aux points de consommation. En 2021, 75 cas ont ainsi été traités.

Production de biogaz

La production de biogaz issue du processus de digestion des boues d'épuration est l'énergie renouvelable la plus prépondérante au sein du SIGE. Ce biogaz est injecté directement dans le réseau de gaz naturel après une étape de « purification ». Celle-ci est entièrement gérée par le distributeur de gaz (Holdigaz) et nécessite des installations spécifiques afin que le biogaz produit puisse atteindre une qualité équivalente à celle du gaz naturel. En effet, le biogaz produit par le SIGE contient entre 60 et 75% de méthane et de vapeur d'eau. La transformation du biogaz en gaz naturel consiste alors à concentrer ce méthane autour de 96 à 97%, à l'assécher puis à l'odoriser avant de pouvoir le délivrer aux consommateurs.

En fonctionnement normal des installations, potentiellement 100% de biogaz peut ainsi être valorisé dans le réseau de la compagnie du gaz. Toutefois des « pertes » sont toujours possibles notamment lors d'interventions de maintenance ou de pannes de l'installation de traitement.

La production de biogaz en 2021 est en baisse par rapport aux deux années précédentes. Ceci s'explique pour l'essentiel par la vidange des digesteurs qui a été opérée durant l'année.

Production d'énergie photovoltaïque

En 2021, la quantité d'énergie produite par le SIGE sur ses 3 sites (La Veyre, St-Pierre, Pierrier) équipés d'installations photovoltaïques, s'élève à 267'675 kWh. Ceci équivaut approximativement à la consommation de 76 ménages (calculée sur la base de la consommation d'un ménage moyen de



4 personnes équivalente à 3'500 kWh/an). Cette autoproduction d'énergie électrique représente en 2021, 3.5% de la consommation d'électricité globale du SIGE.

Il n'y a eu aucun problème technique sur ces installations qui ont ainsi pu donner leur plein potentiel. Cependant, cette année ayant été très humide, la production a été affectée. Celle-ci est en diminution de 6.2% par rapport à l'année précédente. C'est durant le mois de juillet, qui a été très pluvieux, que la baisse de production a été la plus significative par rapport à l'année précédente.

Récupération de la chaleur des eaux usées

La pompe à chaleur (PAC) de l'Aviron à Vevey, mise en service en 2013, permet de chauffer les locaux administratifs et la station d'épuration des eaux usées (STEP). Cette installation récupère de la chaleur, au moyen d'un échangeur, sur les eaux usées en sortie de STEP. Elle permet de chauffer exclusivement le bâtiment de l'Aviron. En cas de problème technique ou de besoin d'énergie d'appoint, c'est le chauffage au mazout qui prend le relais. La contribution complémentaire du mazout au chauffage ne représente toutefois en 2021 que 0.8 % des besoins du bâtiment et de la STEP de l'Aviron en énergie thermique.

Pour l'année 2021, la production globale d'énergie de cette PAC se monte à 296'910 kWh, ce qui correspond à une économie de 29'519 litres d'huile de chauffage.

Actions de réduction des impacts environnementaux

Dans le cadre de son programme d'amélioration de l'efficacité énergétique de ses installations et de la réduction des émissions de CO2 (label de l'Agence de l'énergie pour l'économie, AEnEC), le SIGE continue à mener des actions avec pour objectif de diminuer ses impacts environnementaux.

Parmi les éléments les plus significatifs de l'année 2021, on peut relever :

- le remplacement des compresseurs d'air à la STEP de l'Aviron, nécessaires pour l'utilisation des équipements pneumatiques, par des installations moins énergivores ;
- le renouvellement des membranes diffusant l'air indispensable au traitement biologique de la STEP de l'Aviron, ayant pour incidence une diminution de la consommation d'énergie nécessaire ;
- à la distribution d'eau potable, la finalisation des audits des grands consommateurs sur les sites concernés, soit : la station de pompage et de traitement d'eau du Lac des Gonelles, ainsi que la station de pompage de St-Pierre. Suite à cela, la décision rendue par le Canton a conclu qu'aucune action de performance énergétique n'est obligatoire pour le moment. En effet, les deux stations ayant été réhabilitées récemment, il n'a pas pu être mis en évidence des possibilités d'amélioration substantielles pour une économie d'énergie supplémentaire et rentable, les installations actuelles étant suffisamment performantes et optimisées dans ce sens.

Pour terminer, on peut relever que le SIGE a encore des défis importants à relever, notamment sur le plan énergétique en diminuant sa consommation globale et/ou en augmentant sa production d'énergie verte, là où cela est techniquement et économiquement envisageable. Il démontre toutefois, par ses multiples actions, sa recherche et son engagement constant à l'amélioration de ses impacts environnementaux.

- Unité abattoir public et CCSPA (Centre de collecte des sous-produits animaux)

L'abattoir, ce sont

- plus de 2'100 tonnes de viande préparée à Clarens ;
- plus de 29'000 animaux abattus ;
- près de 106 tonnes de sous-produits animaux traités par le centre de collecte des déchets et sous-produits animaux.



Rapport sur le contrôle des viandes

Durant l'année 2021, le service vétérinaire de l'abattoir de Clarens a procédé à l'examen de 29'520 animaux abattus, appartenant aux espèces bovines, porcines, ovines, caprines et équines, ainsi que quelques cerfs issus d'élevage de gibier. Le nombre d'animaux abattus a augmenté de 4.8% toutes espèces confondues.

En 2021, 21 animaux, essentiellement de l'espèce bovine, ont été placés en abattage sanitaire, ce qui exige un suivi post abattage avec mesure du pH musculaire voire analyses bactériologiques. Les motifs à la base de la décision de classer en abattage sanitaire peuvent être divers, comme par exemple un animal blessé, ou présentant une dégradation de son état général de même que tous les animaux abattus en urgence en dehors des heures habituelles. Suite à ces examens complémentaires, 4 animaux ont été déclarés impropres à la consommation et éliminés via le centre de collecte des sous-produits animaux (CCSPA). Il s'agissait de : 1 bovin, 1 ovin et 2 porcins.

Durant l'année, 2021, grâce à la présence d'un collaborateur supplémentaire mis à disposition par le service vétérinaire cantonal, plusieurs améliorations ont pu être effectuées dans le cadre de la protection des animaux, notamment l'organisation des livraisons, ceci afin de limiter l'attente dans les écuries.

Cantonalisation de l'inspection des viandes

Depuis la cantonalisation du contrôle des viandes en avril 2020, l'abattoir de Clarens est sous la surveillance permanente de la direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires (DGAV). Trois vétérinaires évoluent en toute indépendance au sein de l'abattoir. Le contrôle du bien-être de chaque animal est assuré, dès son déchargement, par la présence obligatoire d'un des trois vétérinaires. La question de la protection des animaux fait partie des principales préoccupations.

Chacun des collaborateurs ayant un contact direct avec le bétail doit suivre une formation continue liée à la protection des animaux. Cette formation spécifique est dispensée par un organisme indépendant.

10.6 Egouts

- **Inspectorat de la protection des eaux**

L'Inspectorat de la protection des eaux traite de processus compris dans le volet des tâches spéciales du SIGE. Son périmètre d'activités s'étend sur les 15 communes suivantes : Blonay, Chardonne, Chexbres, Corseaux, Corsier-sur-Vevey, Jongny, La Tour-de-Peilz, Montreux, Noville, Rennaz, Rivaz, Roche, St-Légier-la-Chiésaz, Vevey et Veytaux.

Mandaté par celles-ci, il est amené pour l'essentiel à se prononcer dans le cadre de dossiers d'enquête sur les objets suivants : les installations contenant des liquides pouvant polluer les eaux, les installations d'assainissement individuel des eaux usées ménagères, l'évacuation des eaux des garages, places de stationnement extérieures ou parkings souterrains, les installations de prétraitement des eaux usées industrielles, les installations agricoles, l'évacuation des eaux de chantier, les piscines et bassins d'agrément.

Un registre de ces installations est tenu à l'aide d'un logiciel de gestion. Pour l'ensemble des communes territoriales, cela représente plus de 7'200 objets actifs dans la base de données. En accord avec les dispositions légales, règlementaires et techniques en vigueur en matière de protection des eaux, l'Inspectorat s'est déterminé sur 201 dossiers d'enquête en 2021.

Un des points importants pour garantir que les exigences en matière de protection des eaux sont bien respectées est d'une part la réception des installations. Pour ce faire, l'inspecteurat participe aux commissions techniques ou de salubrité des communes en vue de la délivrance des permis d'utiliser



ou d'habiter. D'autre part, un suivi constant des installations et des principaux chantiers en cours de la région est primordial, afin de contribuer à la préservation des collecteurs communaux et intercommunaux, de même que le milieu naturel.

- **Assainissement des eaux usées – Valeurs communales**

La réfection partielle de la canalisation souterraine du Châble de la Valeyre, à proximité du bâtiment multi-générationnel a été effectuée.

Au 31 décembre 2021, la valeur du collecteur à l'actif du bilan des comptes communaux s'élève à CHF 1.00.

Conformément aux directives sur les financements spéciaux (recettes affectées), l'excédent des recettes de la section « 46 réseaux d'égouts, d'épuration » de CHF 42'684.60 a été attribué au fonds de réserve « 9280.46 réserve égouts

Le fonds de réserve s'élève à CHF 571'867.82 au 31 décembre 2021.

11. SECURITE

(Tiré du rapport de gestion de l'ASR. Ce dernier peut être consulté sur le site (<http://www.securite-riviera.ch>))

11.1 ASR (Association Sécurité Riviera)

Pour rappel, l'ASR regroupe les différents services assurant la sécurité des 10 Communes de la Riviera (et de celles du Pays-d'Enhaut en ce qui concerne la Protection Civile). Il s'agit donc :

- du corps de Police avec le Lt Col. R. Melikian à sa tête qui comprend la division police-secours et la division police de proximité, à laquelle les répondants de proximité (Sgtm J.-M. Progin pour Veytaux) sont rattachés ;
- d'Ambulance Riviera dont le responsable d'exploitation est M. M. François ;
- du SDIS Riviera mené par le Maj J.-M. Pittet ;
- de la Protection Civile commandée par le Lt col F. Fleuti ;
- des services généraux, dirigés par M. S. Piu ;

La Direction est assumée par M. F. Pilloud.

Vous trouverez, ci-après, le message du Directeur et quelques éléments statistiques permettant de situer la Commune de Veytaux au sein de l'ASR et d'effectuer quelques comparaisons avec les autres Communes de la Riviera.

11.1.1 Mot du Directeur, Monsieur Frédéric Pilloud

Bien que nous espérions une embellie, l'année 2021 s'est imposée comme par mimétisme à la précédente au rythme des vagues lancinantes de cette pandémie. En trouble-fête, le virus mute tout en continuant de perturber notre climat social et professionnel, ainsi qu'en laissant peu de place à notre besoin de cohésion.

Dans ce contexte turbulent, notre organisation n'a eu de cesse que de s'adapter aux diverses sollicitations des bénéficiaires de nos services ainsi qu'aux effets collatéraux d'une cyberattaque. Malgré une diminution constante de ses effectifs, la Protection civile a dû se réinventer pour répondre aux missions confiées par l'Etat-major cantonal de conduite.



Grâce à sa louable adaptabilité, elle a été à même de relever ce défi avec brio, notamment en mettant sur pied les différents centres de vaccination. Le Service d'ambulances a également connu une activité globalement croissante en raison de la crise sanitaire.

Nous pouvons témoigner notre vive reconnaissance à nos collaboratrices et collaborateurs, tant professionnels que de milice, pour leur indéfectible engagement et leur sens du service à la population. Leur résilience peut être saluée.

Durant l'année écoulée, ce ne sont pas moins de 117 propositions qui ont été soumises au Comité de direction pour appréciation, puis validation. Hautement symbolique dans notre monde de l'urgence, ce nombre fait référence aux nombreux changements qui ont été mis en œuvre dans les domaines opérationnels et organisationnels.

Afin de mieux répondre à certaines attentes et aux besoins de son personnel, le Service d'ambulances a été restructuré, notamment en créant deux fonctions d'encadrement de proximité. Au terme d'un processus de comparaison salariale dit « benchmark », les classifications d'ambulancier·ère et technicien·ne ambulancier·ère ont été repositionnées pour atténuer les effets de bord du modèle de financement retenu par la Direction générale de la santé. En raison de certaines insatisfactions, des négociations sont en cours, à l'aube de la réforme du dispositif préhospitalier.

En effet, le paysage vaudois de la sécurité publique entre dans une ère de changements. Il y a de nombreux enjeux politico-économiques dans les projets stratégiques, tels que : la collaboration renforcée au sein des polices « CoRe », la réforme de la Protection civile « TETRIS » et la modification de la loi sur la santé publique qui propose une réorganisation des soins préhospitaliers et du transport des patients « DisCUP ».

En parallèle, nous poursuivons les réflexions relatives au dispositif régional et à la maison de la sécurité publique, avec le précieux soutien de la Municipalité de Montreux. En septembre 2021, elle nous a donné son accord de principe afin de lancer l'étude de faisabilité sur la parcelle située à proximité du complexe sportif de la Saussaz. Avec l'appui de quatre mandataires, nous effectuons une analyse des besoins avec les potentiels partenaires étatiques, soit l'Etablissement cantonal d'assurance, la Police cantonale et le Ministère public.

Enfin, nous remercions vivement le Conseil intercommunal et le Comité de direction pour leur soutien et la confiance accordés.

11.1.2 Composition du Conseil intercommunal (organe délibérant)

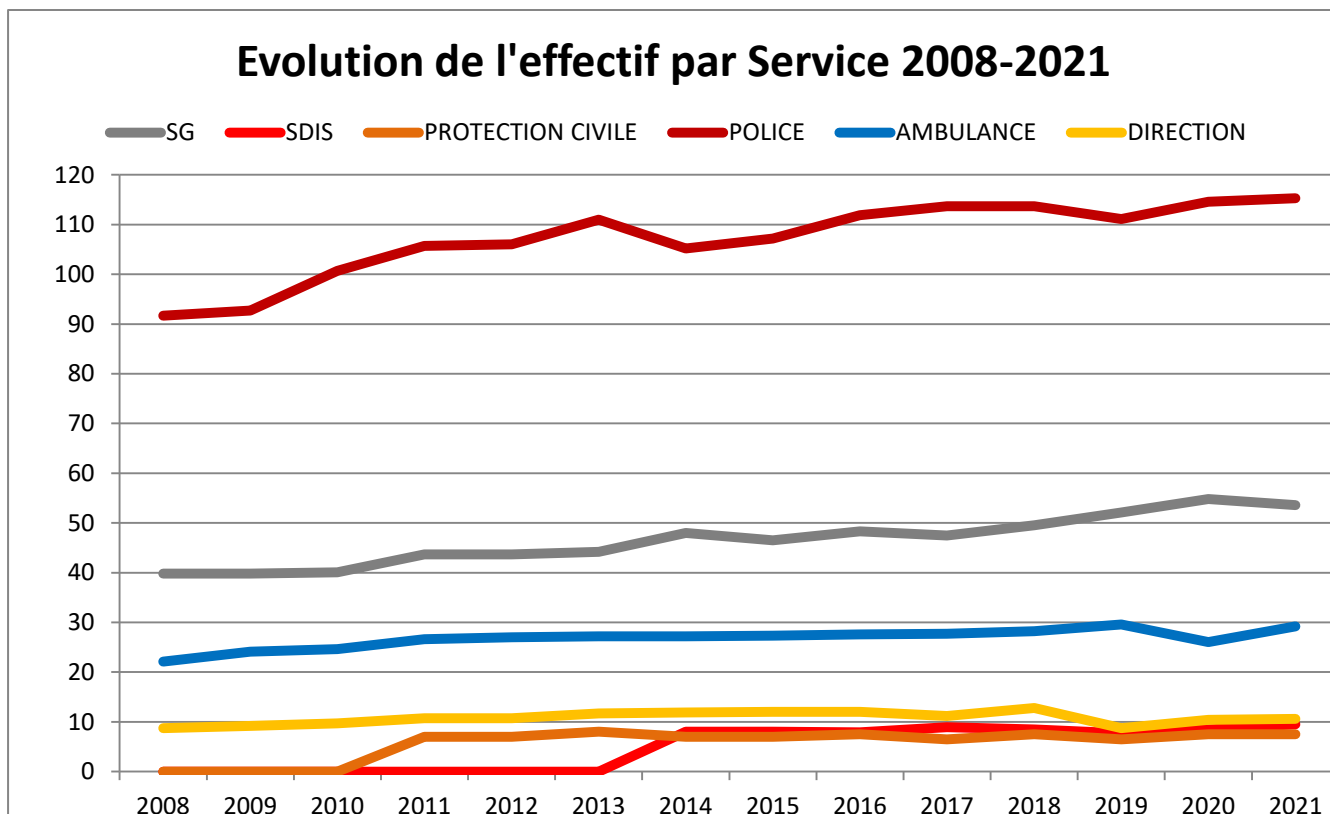
Législature 2016-2021 (situation au 31.12.2021)

| | | |
|--------------------------|----|---|
| Représentants de Veytaux | M. | Philippe ANDLER, Conseiller municipal |
| | M. | Guillaume AUGNET, Conseiller communal |
| | M. | Alexandre KOSCHEVNIKOV, Conseiller communal |

11.1.3 Composition de la Commission de gestion

| | | |
|-----------|----|---|
| Membre | M. | Alexandre KOSCHEVNIKOV, Conseiller communal |
| Suppléant | M. | Guillaume AUGNET, Conseiller communal |





11.1.4 Composition du Comité Directeur (organe exécutif)

Le CoDir de l'ASR est composé des Municipaux en charge de la sécurité des 10 communes de la Riviera (M. A. Rey Lescure pour la Commune de Veytaux).

A noter que celui-ci est entré au Bureau du CoDir le 1er juillet 2021.

11.2 Police Riviera

La baisse du nombre d'infractions au Code pénal se confirme à nouveau en 2021 sur l'ensemble du canton. La courbe tend aujourd'hui à s'aplanir. Le nombre d'interventions de Police Riviera est toutefois resté stable, notamment en raison du travail proactif accompli par les policier·ère·s, de même que les opérations particulières menées, touchant différents domaines tels que les infractions à la Loi sur la circulation routière, les infractions au Règlement général de police intercommunal (RGPI), ainsi que les infractions à la Loi sur les stupéfiants (LStup), respectivement la Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI).

L'effort principal de 2021 a été, à nouveau, porté sur la COVID-19 qui a vu les polices du canton adopter une conduite opérationnelle centralisée. La Police cantonale et les Polices communales ont maintenu un Etat-major de conduite commun, permettant le déploiement de dispositifs coordonnés sur l'ensemble du territoire cantonal.

La COVID-19 a eu pour effet l'annulation d'un grand nombre de manifestations publiques en 2021.



Total des interventions réactives :

13'668 en 2021

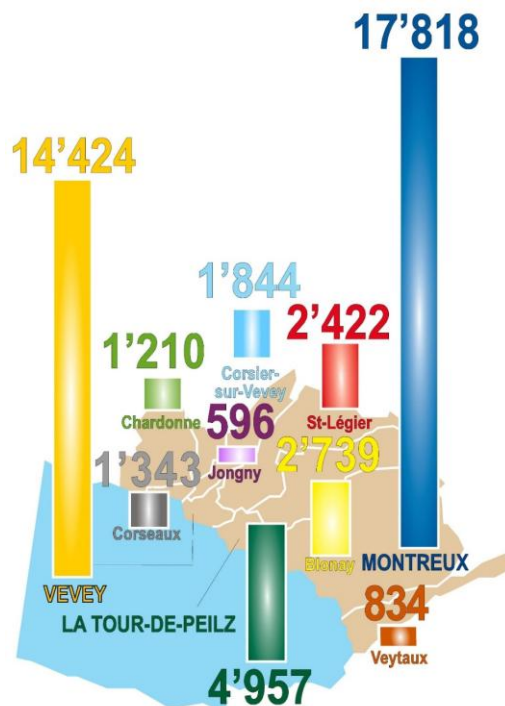
14'563 en 2020



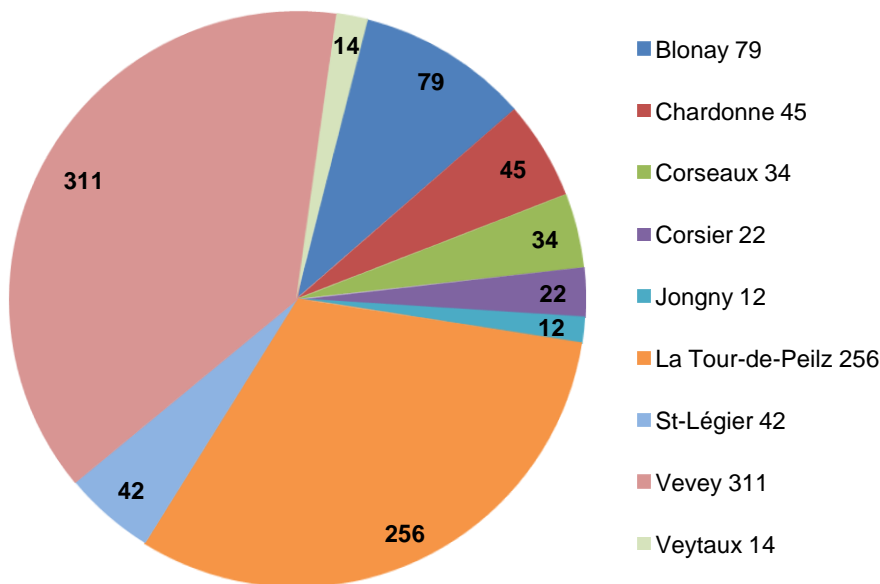
Total des actions proactives :

48'187 en 2021

53'416 en 2020

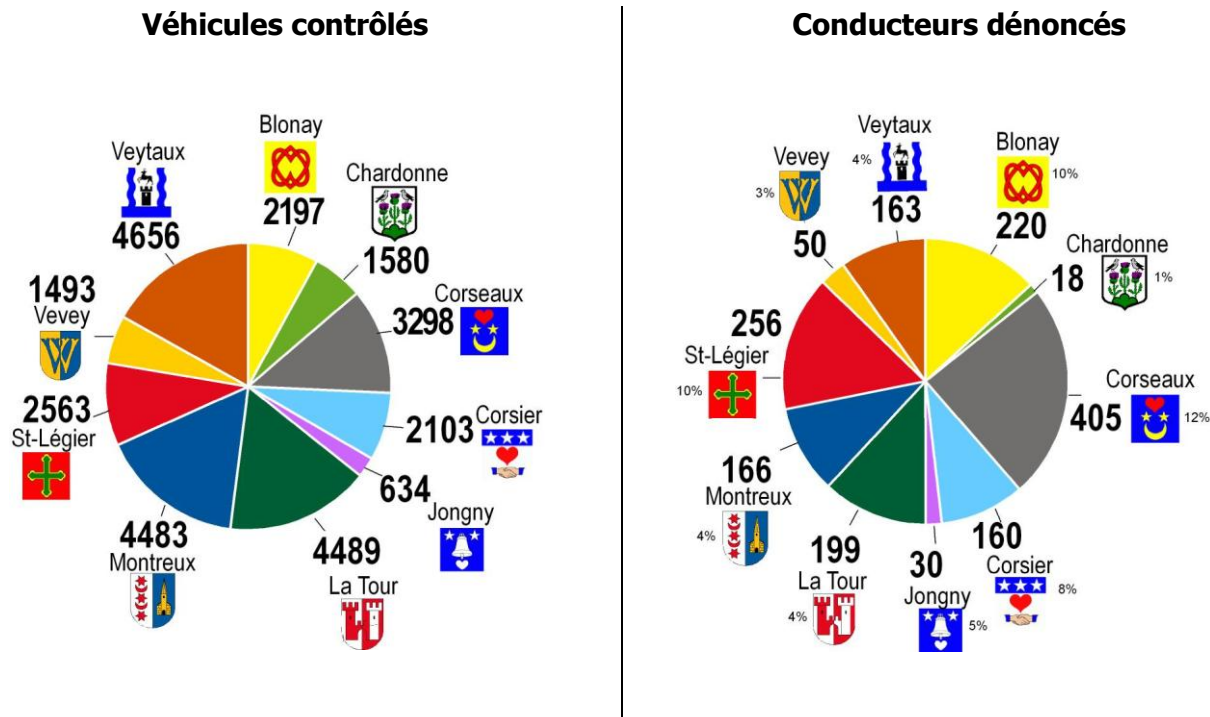


Manifestations sur le territoire de l'ASR (sans Montreux)



Actions de prévention

Contrôles radars mobiles « ESO »

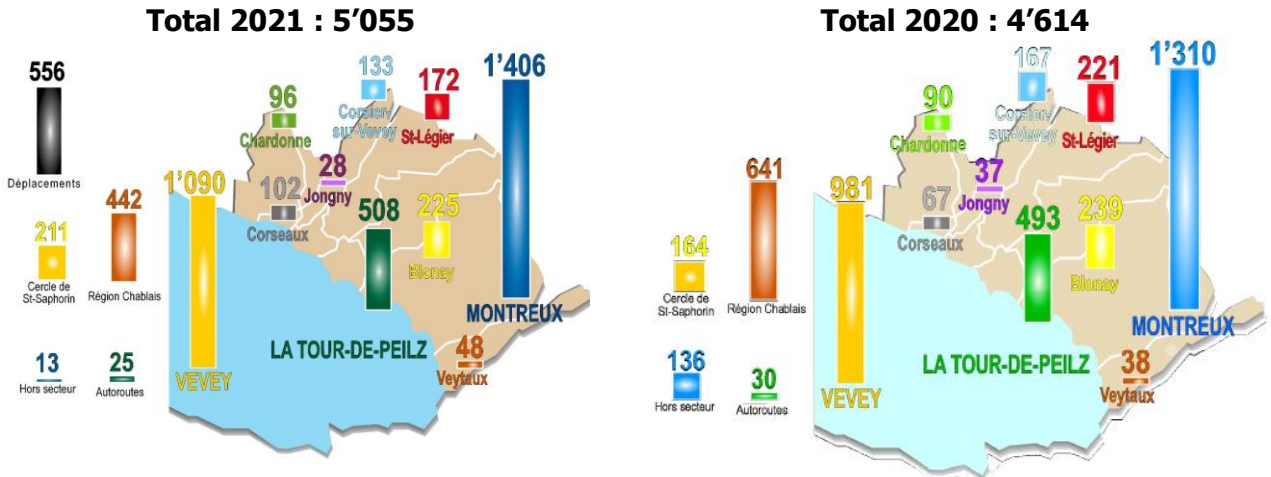


Le tableau ci-dessous concerne la totalité des amendes infligées en 2021

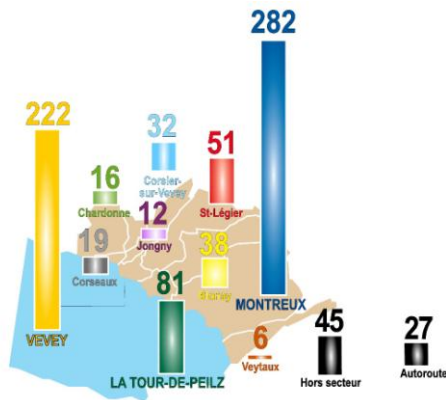
| Aperçu des amendes | | | | |
|----------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| <u>Nombre d'amendes</u> | <u>2018</u> | <u>2019</u> | <u>2020</u> | <u>2021</u> |
| Amendes d'ordre | 82 942 | 83 557 | 61 606 | 58 913 |
| Radars | 9 918 | 8 522 | 9 239 | 7 851 |
| Domaine privé | 1 867 | 2 127 | 1 509 | 2 264 |
| Règlement de police | 473 | 626 | 686 | 510 |
| Stupéfiants | 222 | 165 | 132 | 75 |
| Total | 95 422 | 94 997 | 73 172 | 69 613 |
| <u>Correspondance</u> | | | | |
| Amendes maintenues | 1 096 | 1 355 | 992 | 1 098 |
| Amendes annulées/avertiss. | 1 477 | 1 571 | 1 250 | 944 |
| Total | 2 573 | 2 926 | 2 242 | 2 042 |
| <u>Procédures</u> | | | | |
| Rappels | 33 952 | 33 024 | 25 794 | 22 651 |
| Ordonnances pénales | 14 188 | 12 847 | 9 043 | 8 513 |
| Sommations | 7 028 | 6 572 | 4 625 | 4 798 |
| Poursuites | 3 336 | 2 857 | 2 460 | 2 655 |
| Total | 58 504 | 55 300 | 41 922 | 38 617 |



11.3 Ambulance Riviera



11.4 SDIS Riviera (Service de défense contre l'incendie et de secours)



831 interventions en 2021,
contre 697 en 2020

Les 10 Communes de la Riviera sont couvertes par 4 sites de premières interventions situés à Jongny, St-Légier, Vevey et Montreux. Les catégories fixées par l'ECA déterminent le type de moyens mis à disposition pour les casernes, respectivement les missions confiées aux différents sites.

Ainsi, toutes les casernes ont la compétence pour les missions de base que sont : la lutte contre le feu, le sauvetage, la lutte contre les éléments naturels, ainsi que la lutte contre les événements biologiques et chimiques pour les deux premières phases d'interventions.

La caserne de Vevey se voit confier des missions complémentaires, telles que la lutte contre les événements biologiques, chimiques, ainsi que les hydrocarbures pour toutes les phases d'intervention, respectivement, des missions de secours routier.

La caserne de Montreux, en plus des missions de base, a pour compétence les missions pour le secours routier, l'appui à l'aide de moyens lourds en cas d'incendies importants, notamment par des moyens spécifiques de ventilation. Elle dispose également d'un véhicule poste de commandement engagé lors de toutes situations conséquentes dans l'Est du Canton.

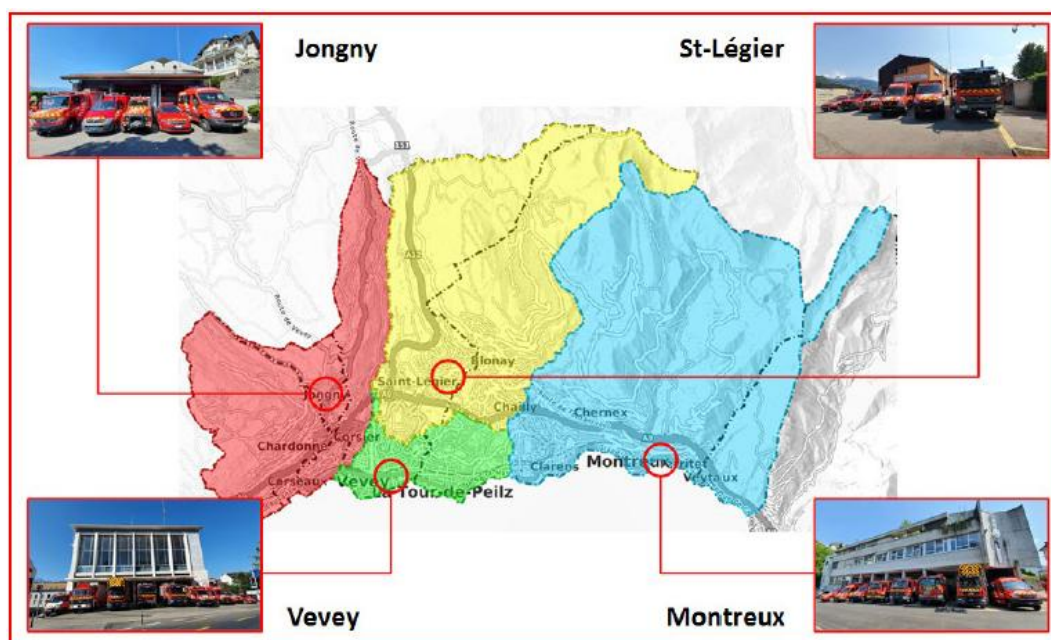
Le SDIS a réceptionné un nouveau véhicule poste de commandement (VPC) doté d'outils informatiques et de télécommunication pouvant apporter un soutien aux cadres qui dirigent les interventions afin de faciliter la conduite de l'événement. Ce moyen est mobilisable sur l'ensemble du canton et est également à disposition des partenaires feux bleus.





Différents engagements de longue durée ont marqué le SDIS Riviera cette année :

- Renfort avec le poste de commandement aux collègues des régions touchées par les crues autour du lac de Neuchâtel ;
- Importante inondation sur les hauts de la commune de Blonay ;
- Pollution sur plusieurs kilomètres suite à une perte de liquide d'un véhicule sur différentes communes de notre secteur.



Cartographie des secteurs d'interventions

- **Stationnement sur la Commune de Veytaux**

Pour rappel, le 1^{er} juillet 2019, cette nouvelle procédure est entrée en vigueur ; elle a permis d'éliminer le stationnement des voitures « ventouses », offrant ainsi à la population veytausienne un plus grand nombre de places de stationnement dans le village. Il a toutefois fallu quelques mois aux veytausiens pour s'habituer à ce changement.



En 2021, 127 autorisations ont été délivrées, contre 136 en 2020 et 144 en 2019. Nous rappelons que le prix de l'autorisation annuelle pour résident est fixé à CHF 150.00, et CHF 120.00 pour les frais de dossier, montant unique à payer au moment de la première demande d'autorisation.

12. CULTURE – RELATIONS SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS LOCALES

12.1 Culture

- Pro Veytaux

Depuis 1955, Pro Veytaux est une Association qui a pour but l'animation du village de Veytaux. Elle s'intéresse en outre aux activités sociales et culturelles s'exerçant à Veytaux pour la promotion, le soutien, l'encouragement ou l'organisation de manifestations, d'expositions, de conférences, de concerts, etc. Elle n'a pas de but lucratif, mais récréatif.

Une triste année pour Pro Veytaux qui a perdu brutalement son président, John Grandchamp, le 5 octobre 2021. Natif de la commune et personnalité emblématique, John était un grand défenseur de Veytaux, actif tant au niveau politique que culturel, ses actions étaient reconnues loin à la ronde. Les Veytausiens garderont longtemps en mémoire cet homme sympathique et attachant.

L'activité de l'association en 2021 se résume à deux manifestations : le marché aux fleurs qui s'est tenu le 8 mai 2021, organisé par le Service de la voirie de la Commune, et la braisinée, lors du weekend du 30 et 31 octobre 2021.

Le samedi, à l'occasion du marché, une buvette a été ouverte quelques temps. Cette initiative a été très appréciée bien que perturbée par les mesures sanitaires imposées. La FSG Chillon, le groupe Tralala et la garderie sont vivement remerciés pour l'avoir tenue à plusieurs reprises.

- Marché hebdomadaire du samedi

Notre jeune maraicher, Hervé Cosandey, a continué avec assiduité à présenter ses produits frais ainsi que ceux des exploitations voisines. Il a été rejoint par l'épicier du village, « Au bon berger » qui offre, quant à lui, le pain de « Chez Yan », des plats cuisinés exotiques maison ainsi que différentes autres denrées.



Fondation du Château de Chillon

Depuis le 19^e siècle, le Château de Chillon™ accueille en majorité des visiteurs internationaux. En cette période de crise liée au COVID-19, avec un total de 196'114 visites en 2021 et une fermeture de trois mois, la tendance s'est inversée. La proportion s'élève à plus de 65% d'Helvètes contre moins de 35% de visiteurs internationaux. Elle suit celle de 2020 (133'712 visiteurs), lors de laquelle la forteresse avait dû fermer pendant environ quatre mois.

En termes de provenance, le public national a toujours été au rendez-vous et se trouve encore aujourd'hui sur la première marche du podium de 2021. En deuxième position, arrive la France (9%). Viennent ensuite les États-Unis (4%), l'Allemagne (3%), l'Espagne (2%) et l'Italie (1%). Au cœur du public suisse, les Alémaniques (54%) ont devancé les Romand-e-s (43%) et les Tessinois-e-s (3%). Les entrées des Suisses alémaniques représentent une affluence exceptionnelle.



Afin de renouveler son offre culturelle au vu de la pandémie, la FCC a proposé des formules diversifiées pour les tout-petits, les adolescents et jeunes adultes, les familles et les féru-e-s d'histoire dont un cycle de conférences, issu de la publication scientifique "Vies de princesses" Les femmes de la Maison de Savoie (XIIIe- XVIe siècle) de Fanny Abbott et Nathalie Roman. Ce livre richement illustré a d'ailleurs un tel succès qu'il est réédité.

Pour Marta Sofia dos Santos, directrice de la FCC, l'année 2021 se solde par un exercice déficitaire mais prometteur.

Pour rappel, le château de Chillon™ qui appartient à l'État de Vaud est administré par la Fondation du Château de Chillon, fondation de droit privé.



- **Fondation de la Ville de Montreux pour l'Equipement Touristique (FET)**

Pour rappel, la FET a pour but d'assurer par tous les moyens dont elle dispose le développement et le perfectionnement de l'équipement touristique de la station de Montreux (qui comprend les communes de Montreux et Veytaux) et de créer, de reprendre ou de gérer tout établissement ou installation touristique dont le caractère touristique est prépondérant.

Durant l'année 2021, le Conseil s'est réuni le 1^{er} avril en visioconférence et le 4 octobre en présentiel. La séance du 16 décembre a été annulée.

Les prêts accordés par la FET sont au nombre de cinq et concernent les acteurs touristiques suivants :

- Le restaurant d'alpage Le Manoïre ;
- Cinérive SA, le cinéma Hollywood ;
- Le Montreux Comedy Festival ;
- Le Tennis Club de Montreux ;
- La fromagerie de Jaman.

Pour rappel, l'état de nécessité prononcé en 2020 par le Conseil Fédéral pour combattre l'épidémie de la COVID-19 ainsi que les mesures drastiques qui ont été prises avaient considérablement mis en veille l'ensemble de l'activité économique, culturelle et touristique du Pays. Si bien que le Conseil avait décidé de surseoir aux remboursements des prêts pour l'année 2020 du Montreux Comedy Festival et de Cinérive SA tous deux spécialement impactés par la situation épidémiologique.

En 2021, le Conseil communal de Montreux a accepté de soutenir les salles de cinéma Hollywood jusqu'en 2023. En contrepartie, l'exploitant met à la disposition des acteurs locaux les salles de cinéma à un tarif très avantageux. Cette nouvelle situation permet à Cinérive SA d'honorer ses engagements envers la FET et de suivre le plan de remboursement du prêt, comme mentionné dans le rapport-préavis communal.

Le Montreux Comedy Festival a pu finalement programmer son édition 2021 mais demeure dans une situation financière tendue. Une nouvelle convention sera établie pour définir les modalités de remboursement du solde de la dette envers la FET.

Quant au restaurant d'alpage Le Manoïre, l'encaissement des sommes dues a été suspendu dans l'attente d'une clarification sur la pérennité de cette exploitation.



Projets soutenus en 2021

La FET a soutenu :

- l'Association Montreux A.Live, pour l'édition estivale du Projet Dolce Riviera ;
- Le Musée de Montreux pour la mise en conformité de ses infrastructures, notamment l'éclairage de ses salles d'expositions ;
- Dans le cadre du projet de valorisation des Rochers-de-Naye, dont la première étape a pour but la requalification des sentiers existants (accès simplifié au sommet et signalétique) ainsi que la mise en scène des Grottes de Naye, la FET a participé au financement en partenariat avec le Canton de Vaud, les Communes de Montreux et Veytaux, la taxe de séjour Riviera, MVT et Promove.
- La FET a également renouvelé son soutien pour les activités du Petit train touristique des quais.
- **Centre Culturel Maison Visinand (CCMV) – Théâtre Montreux Riviera (TMR)**

Située dans la vieille ville de Montreux, la Maison Visinand, qui abrite non seulement le CCMV mais également le TMR, est l'une des plus belles maisons de Montreux qui est classée « Monument historique ». M. Eugène Rambert y naquit en 1830.

L'Association, constituée de bénévoles, a pour mission de promouvoir, soutenir et développer la culture pour le plus grand nombre, au travers d'expositions, de conférences, d'ateliers et de cours.

Le TMR est un théâtre de création, par opposition aux théâtres d'accueil qui achètent leurs spectacles « clés en main ».

Cela signifie que non seulement les spectacles sont répétés et préparés à Montreux, mais que toutes les constructions de décors ou d'accessoires sont également réalisées sur place par une équipe de trois régisseurs, travaillant le cas échéant en collaboration avec les metteurs en scène ou décorateurs du spectacle.

L'année 2021 a été la première année de la Fondation, constituée le 1^{er} janvier 2021, et issue de la fusion entre le Théâtre Montreux Riviera (TMR) et le Centre Culturel Maison Visinand (CCMV).

L'activité culturelle a pu être maintenue grâce à l'adaptabilité et à la créativité de cette institution, qui a tenté, par tous les moyens, de présenter des expositions et de maintenir une offre théâtrale, malgré les normes sanitaires en vigueur.

Quant au Théâtre, le département ayant proposé aux institutions culturelles vaudoises d'envisager des transformations pendant cette période d'activité réduite, la Fondation a pu présenter un dossier de transformation des locaux annexes, dont la concrétisation devrait aboutir dans un proche avenir.

12.2 Relations sociétés et associations locales

- **Fonds culturel Riviera (FCR)**

Le FCR a soutenu en 2021, outre l'Agenda culturel régional, 20 institutions : Association Concours Clara Haskil, Association La Lanterne magique Vevey/Montreux, Association Live in Vevey, Association des Musées de la Riviera vaudoise, Association NED (Nouvel Espace Dancers), Association Nox Orae, Association Oriental Vevey/Théâtre de l'Oriental, Association Semaine internationale de piano, Association du Théâtre de poche de La Grenette, Association du Théâtre Les Trois-Quarts, Association Tous Artistes Confondus/Rocking Chair (RKC), Association Vevey International Funny Film Festival (AVIFFF) (institution intégrée en 2021), Fondation des Arts & Spectacles (Le Reflet - Théâtre de Vevey), Fondation Festival du rire de Montreux/Montreux Comedy Festival, Montreux Jazz Artists Foundation, Fondation Montreux Choral Festival, Fondation pour l'art dramatique/TMR (Théâtre Montreux-Riviera), Fondation de la Saison Culturelle de Montreux, Fondation du Septembre Musical Montreux-Vevey, Fondation Vevey ville d'images/Festival Images.



Ces institutions ont à nouveau été impactées par la poursuite de la crise sanitaire, en particulier lorsque théâtres, salles et clubs ont dû fermer leurs portes au public de novembre 2020 à avril 2021, voire davantage. Sur le plan financier, le Conseil administratif (CA) a décidé de maintenir les subsides 2021, signal politique jugé nécessaire et important, dans un contexte de subsidiarité des aides cantonales et fédérales.

Toujours dans la même année, 17 demandes d'aide à la création / soutien ponctuel ont été traitées par le FCR. Parmi celles-ci, une demande a reçu une réponse favorable, car entrant dans les critères d'octroi du Fonds. En outre, le FCR a confirmé le report de son soutien en 2023 pour une demande faite en 2020 (report Covid).

Le rapport d'activités 2021 du FCR est joint au présent rapport (annexe No 2).

- Sports – SID

Hormis les activités courantes des différentes sociétés sportives, il est à noter que le Syndicat d'Initiative pour le Développement des sports d'hiver dans la Région des Rochers-de-Naye (SID) a procédé à l'organisation du nettoyage des pistes (70 bénévoles en 2021) ainsi qu'à la sécurisation et au damage de ces dernières pendant la saison hivernale. L'entretien d'autre part, le SID participe efficacement à l'activité du sport hivernal et à l'amélioration des infrastructures sur les deux Communes (Veytaux et Montreux), en faisant partie notamment du concept « Magic Pass » depuis 2018.

En 2021, 14 enfants de Veytaux ont bénéficié de ce concept, contre 10 en 2020, subventionné par notre Commune.

Un tapis roulant a été posé aux Hauts de Caux qui a fait le bonheur des plus jeunes skieurs.

Les statistiques sont les suivantes pour la saison 2020-2021

- 7400 journées skieurs, ce qui représente une légère baisse par rapport à l'année passée ;
- 13 abonnements saison délivrés ;
- 2800 cartes journalières délivrées.

Il est à relever que la fréquentation a été bonne, malgré que les possibilités de restauration et l'accès aux lieux de pique-nique et de restauration aient été restreints à cause de la pandémie.

13. ECONOMIE

Promove (Association pour la promotion économique de la Riviera)

(Tiré du rapport de gestion de Promove)

Promove est l'organisme officiel dédié au développement économique de la région Riviera-Lavaux. Soutenue par les 13 communes de son territoire ainsi que par plus de 300 entreprises membres, l'association offre ses conseils et services aux entreprises ainsi qu'aux autorités locales. L'appui et le soutien visent à contribuer au maintien et à la création d'emplois de proximité, en facilitant l'implantation, le développement et la pérennité d'entreprises dans la région.

Au cours de ce second exercice sur fond de pandémie de COVID-19, Promove a encore intensifié ses échanges étroits avec les responsables d'entreprises et les autorités afin de veiller à une compréhension mutuelle aussi directe et complète que possible en lien aux besoins et enjeux spécifiques découlant de la situation sanitaire et économique. En réponse aux demandes des entreprises, la diffusion d'une information pratique et régulière concernant les mesures de soutien a été poursuivie en parallèle des activités usuelles de l'association :



- *Promotion économique exogène : prospecter, renseigner et accompagner les entreprises suisses et internationales envisageant une implantation dans la région.*

En 2021, Promove a poursuivi sa collaboration avec les Chambres de Commerce internationales, notamment la CCI France-Suisse, avec la participation à une série de rendez-vous B to B dans le cadre du Forum sur l'implantation en Suisse.

Plus que jamais, le marché prioritaire reste la Suisse allemande. Le développement de contacts outre-Sarine s'est notamment concrétisé au travers de la participation au Swiss Innovation Forum à Bâle et de la diffusion d'une campagne promotionnelle en allemand.

- *Accompagnement à la réalisation de projets économiques : renseigner et accompagner les porteurs de projets de création ou de reprise d'entreprises, de manifestations ou d'infrastructures à valeur ajoutée.*

Dans le cadre de son « Guichet entreprise », Promove a répondu aux demandes de 115 porteurs de projets en 2021. Les sollicitations émanent tant de sociétés déjà installées dans la région que d'entreprises envisageant une implantation ou de personnes projetant une création ou reprise d'entreprise.

La dynamique entrepreneuriale a par ailleurs été très favorable dans la région avec un solde annuel établi à +236 entreprises (2020 : +136, 2019 : +109). Afin d'augmenter les chances de succès des futurs entrepreneurs, une formation sur les fondamentaux de la création d'entreprise a été proposée et un nouveau service mis sur pied : Les RDV Experts. En partenariat avec les experts de la région, des rencontres individuelles sont ainsi programmées, chaque trimestre et à prix réduit, afin d'accéder à des conseils : en stratégie marketing, en gestion comptable, sur les aspects juridiques...

Concernant les subventions liées à la LADE, pour lesquelles Promove agit en tant que référent régional, 7 projets ont été soutenus, à hauteur de CHF 1'425'000.-. A ce montant viennent s'ajouter les subventions directes aux entreprises, dans le cadre du programme cantonal de soutien : CHF 170'346.- pour 7 entreprises de la région. Le total des subventions LADE à fonds perdu en faveur de la région Riviera-Lavaux en 2021 s'élève donc à CHF 1'595'346.-.

- *Soutien au tissu économique : être proactif envers les besoins et enjeux des entreprises. Servir d'interface dans leurs relations avec les autorités. Stimuler le réflexe régional dans les relations d'affaires.*

La problématique de la disponibilité foncière est depuis plusieurs années un thème récurrent. Dans ce cadre, le Portail de l'immobilier d'entreprise, développé en partenariat avec les professionnels de la branche, a de nouveau apporté un coup de pouce aux entreprises en recherche d'espaces avec plus de 3000 visiteurs et près de 4200 pages consultées en 2021.

Dans le domaine de l'amélioration des conditions-cadres, le soutien à la formation professionnelle via le programme de cours d'appuis pour apprentis AppApp se poursuit grâce au soutien des Communes et des entreprises sponsors. Le bilan 2020/2021 est positif avec le soutien de 57 apprentis signalés en majorité par les entreprises formatrices elles-mêmes.

En 2021, les conférences d'experts et les événements de réseautage ont été maintenus en présentiel ou adaptés selon les mesures en vigueur. Au 1er semestre ont notamment eu lieu le Café des Décideurs (version virtuelle du Petit Déjeuner de l'Economie) et la présentation des résultats de l'enquête conjoncturelle, en ligne.

Tandis qu'au 2e semestre, les rencontres Entreprises durables, le Petit Déjeuner de l'Economie et le Cocktail de fin d'année ont pu avoir lieu dans leur format traditionnel.



Souhaitant contribuer à fédérer l'ensemble des acteurs de Lavaux, à faciliter les échanges et à stimuler les réflexions et initiatives communes, Promove a également organisé la 1ère édition du Forum Economique de Lavaux le 10 novembre à Grandvaux.

- Dossiers stratégiques

Des terrains pour les PME artisanales et industrielles : Développement d'un nouveau parc d'activités à Blonay-St-Légier, offrant des possibilités de croissance locale et qualitative aux entreprises régionales du domaine secondaire, dans un cadre paysager privilégié et avec une mobilité moderne.

Après plusieurs années de travaux préparatoires et suite à l'approbation des conventions foncières et financières par toutes les parties en 2020, le plan d'affectation La Veyre-Derrey a été finalisé et soumis à enquête publique le 26 mars 2021.

Nouvelle étape importante pour le Futur Parc d'Activités de la Riviera, cette mise à l'enquête a été accompagnée d'une séance d'information publique le 31 mars, avec la participation des autorités locales et cantonales ainsi que de la promotion économique et des mandataires.

En mai, les entreprises intéressées ont été réunies afin d'aborder leurs questionnements et besoins spécifiques. Cette rencontre a abouti à la constitution du Groupement d'entreprises Veyre-Derrey au sein duquel Promove tient un rôle de coordination et d'accompagnement. Pour rappel, le potentiel du site est d'environ 540 emplois à terme.

Par la suite, la commune de St-Légier, en collaboration avec Promove, a lancé le traitement des oppositions, réalisé une étude de faisabilité et de financement du parking et poursuivi la planification du projet d'aménagement routier et du chemin de mobilité douce. Ce dernier reliera les gares du Château d'Hauteville et de Vevey en passant par le futur parc d'activités.

Un tourisme respectueux et créateur de valeur : Elargissement de l'offre touristique et renforcement du positionnement des atouts phares de la destination visant à prolonger la durée moyenne de séjour de nos hôtes et de mieux gérer la saisonnalité.

Le projet de revalorisation des Rochers de Naye, porté par la commune de Veytaux et accompagné par Promove pour la coordination générale et le montage financier, a obtenu une subvention cantonale de 70 000 CHF en lien à la Loi sur l'Appui au Développement Economique (LADE). Ceci afin de prendre en charge une partie du coût des mesures visant à l'amélioration de la qualité de l'accueil et de l'information du site.

Autre enjeu d'importance pour la région, le projet de sécurisation et de rénovation du Centre de Congrès de Montreux a été mis à l'enquête au cours de l'année et les oppositions traitées.

Une offre de locaux administratifs de qualité en centre-ville : sensibilisation à l'enjeu de maintenir et développer une offre suffisante et qualitative de surfaces administratives en centralité, à proximité des interfaces de mobilité publique et contribuant à la vitalité des centres-villes.

En 2021, l'offre de bureaux de qualité à proximité des gares s'est étoffée à Vevey, avec notamment la finalisation du projet Guinguette 12. Près de 1000 m² de locaux administratifs répartis sur 4 étages, ont ainsi pu être proposés à la location.

Du côté de Montreux, lors de la rénovation de son bâtiment historique, Linea Lombardo SA a choisi de développer un espace de coworking. Directement situé sur le quai de la gare, ce nouvel acteur accompagné par Promove vient compléter l'offre régionale dans un segment en pleine effervescence.

- La stratégie régionale de développement économique

La nouvelle stratégie régionale de développement économique a été validée par le Canton durant l'été 2021. Parmi les enjeux identifiés : la hausse démographique et la création de 9000 emplois nécessaires à l'horizon 40, avec pour objectif principal le maintien de la qualité de vie.



Dans un contexte où l'économie doit plus que jamais jouer son rôle au sein des 3 axes du développement durable, « Se différencier par la qualité : Développer et valoriser nos atouts ! » est l'un des messages forts portés par cette stratégie.

Un travail de communication et de sensibilisation a été mené auprès des députés, des municipalités et du tissu économique, au travers de séances spécifiques ou lors du Petit Déjeuner de l'Economie d'automne.

- Vie de l'Association

23 entreprises ont rejoint le réseau Promove au cours de l'année passée, lequel compte 373 membres et partenaires au 31.12.2021.

L'Assemblée Générale 2021 n'a pas pu être tenue sous forme présentielle. Un vote électronique a toutefois permis d'assurer les obligations statutaires, notamment l'élection de nouveaux membres du comité. Par la suite, M. Stéphane Pommaz a été élu à la présidence.

La démarche environnementale initiée en 2020 se poursuit, avec pour objectif une réduction significative de l'empreinte carbone de l'association.

Les entreprises de Veytaux en 2021

| | Inscriptions | | Réactivation* | Radiations | | | Etat au 31.12 |
|-------------------|--------------|----------|---------------|------------|----------------------|----------|---------------|
| | Création | Arrivée | | Départ | Cessation d'activité | Faillite | |
| Individuelle | 3 | 0 | 2 | 0 | 5 | 2 | 12 |
| S.A. | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 10 |
| S.A.R.L. | 1 | 1 | 0 | 1 | 0 | 0 | 19 |
| S.N.C. | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 |
| Autres | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 4 |
| Sous-Total | 4 | 1 | | 3 | 5 | 3 | |
| Total | 5 | | 2 | 11 | | | 45 |

Sources: FOSC et RC (analyse établie par Promove sur la base du relevé quotidien des mouvements. Des écarts peuvent apparaître en raison de traitements différés ou corrections)

| | Veytaux | Région |
|--------------|---------|--------|
| Solde Annuel | -4 | +236 |

*Réactivation: cas particulier des entreprises qui sortent d'une procédure de faillite pour reprendre une activité normale.



14. CONCLUSIONS

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEYTAUX

vu le rapport de gestion 2021 de la Municipalité du 11 avril 2022 (préavis No 06/2022),

ouï le rapport de la commission de gestion et des finances,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,


d é c i d e

1. de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2021 ;
2. d'approuver le rapport de gestion pour l'exercice 2021, tel que présenté.

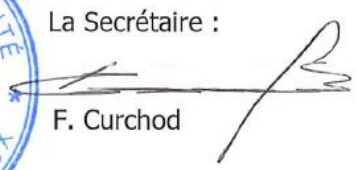
Ainsi adopté le 11 avril 2022 par la Municipalité.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :


C. Chevalley

La Secrétaire :


F. Curchod



Annexes

No 1 – Rapport d'activités 2021 de la CIEHL du 24 février 2022

No 2 – Rapport d'activités 2021 du Fonds Culturel Riviera du 16 mars 2022



Liste des abréviations

| | |
|--------------|---|
| AAS | Agences d'Assurances Sociales |
| ACI | Administration cantonale des impôts |
| AdCV | Association des Communes Vaudoises |
| APEMS | Accueil Pour Enfants en Milieu Scolaire |
| ARAS Riviera | Association régionale d'action sociale Riviera |
| ASANTE SANA | Association pour l'aide, les soins à domicile et la prévention de l'Est Vaudois |
| ASR | Association Sécurité Riviera |
| AVASAD | Association vaudoise d'aide et de soins à domicile |
| BE | Bureau exécutif |
| CAMAC | Centrale des autorisations en matière de construction |
| CCSPA | Centre de collecte des sous-produits animaux |
| CET | Conseil d'établissements Montreux-Veytaux |
| CIEHL | Communauté Intercommunale d'Equipements du Haut-Léman |
| CIP | Caisse Intercommunale de Pensions |
| CoDir | Comité de Direction |
| CoPil | Comité de pilotage |
| CORAT | Riviera Commission consultative Régionale pour l'Aménagement du Territoire |
| CSD | Conférence des Syndics du district |
| CSR | Centre social régional |
| DDP | Droit distinct et permanent |
| DFJC | Département de la Formation, de la Jeunesse et de la Culture |
| DGE | Direction générale de l'environnement |
| EIAP | Etablissement Intercommunal pour l'Accueil Parascolaire |
| EPT | Equivalent plein temps |
| FACEME | Fondation Accueil Collectif de la petite Enfance de Montreux et Environs |
| FAJE | Fondation pour l'Accueil de Jour des Enfants |
| FAS | Fondation des Arts & Spectacles |
| FCR | Fonds culturel Riviera |
| FET | Fondation de la Ville de Montreux pour l'Equipement Touristique |
| GED | Gestion électronique des documents |
| HRC | Hôpital Riviera-Chablais |
| IDHEAP | Institut Des Hautes Etudes en Administration Publique |
| LADE | Loi sur l'appui au développement économique |
| LAJE | Loi sur l'accueil de jour des enfants |
| LASV | Loi sur l'Action Sociale Vaudoise |
| LATC | Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions |
| LC | Loi sur les Communes |
| LEDP | Loi sur l'exercice des droits politiques |
| LEO | Loi sur l'enseignement obligatoire |
| LN | Loi sur la nationalité suisse |
| OAT | Ordonnance sur l'aménagement du territoire |
| OESPA | Ordonnance concernant l'élimination des sous-produits animaux |
| OFROU | Office fédéral des routes |
| ORPCi | Office régional de la protection civile |
| PNR | Parc Naturel Régional Gruyère Pays-d'Enhaut |
| RAAS | Règlement sur les Agences d'Assurances Sociales |
| RCB | Registre cantonal des bâtiments |
| REME | Réseau Enfance Montreux & Environs |
| RIE III | Réforme de l'imposition des entreprises |
| RH | Ressources Humaines |
| RI | Revenu d'insertion |
| RLEDP | Règlement d'application sur la loi sur l'exercice des droits politiques |
| PCi | Protection civile |
| Promove | Association pour la promotion économique de la Riviera |
| SAI | Service des Affaires Intercommunales de la Riviera |
| SDIS | Service de défense contre l'incendie et de secours |
| SID | Syndicat Initiative pour le Développement des sports d'hiver |
| SIGE | Service Intercommunal de Gestion |
| SPJ | Service de protection de la jeunesse |
| SSCM | Service de la sécurité civile et militaire |
| TMR | Théâtre Montreux-Riviera |
| UCV | Union des Communes Vaudoises |



CIEHL COMMUNAUTÉ INTERCOMMUNALE D'ÉQUIPEMENTS DU HAUT-LÉMAN

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2021

HISTORIQUE, MISSIONS ET FONCTIONNEMENT

La CIEHL a été créée en 1986 par les dix communes de la Riviera (ancien district de Vevey), sous la forme d'une entente intercommunale. Elle avait pour but de constituer un fonds commun destiné à faciliter la réalisation d'installations et d'équipements d'intérêt public régional. La modification de la loi sur les communes en 1996 a permis ensuite aux communes d'étendre l'application de la CIEHL au financement de tout objet reconnu d'intérêt public régional par les conseils communaux.

Conseil administratif

La CIEHL est gérée par un Conseil administratif (CA) désigné par les municipalités. En pratique, celui-ci est composé des dix syndic-que-s des communes qui en assurent la présidence à tour de rôle durant une année. En 2021, la composition du CA était la suivante :

| COMMUNES | DÉLÉGUÉS | |
|------------------------|---------------------|-----------------------|
| Blonay | Dominique Martin | |
| Chardonne | Fabrice Neyroud | |
| Corseaux | Christian Minacci | |
| Corsier | Arianne Rouge | |
| Jongny | Claude Cherbuin | (jusqu'au 30-06-2021) |
| | Nicole Pointet | (dès le 01-07-2021) |
| Montreux | Laurent Wehri | (jusqu'au 30-06-2021) |
| | Olivier Gfeller | (dès le 01-07-2021) |
| St-Légier - La Chiésaz | Alain Bovay | |
| La Tour-de-Peilz | Alain Grangier | (jusqu'au 30-06-2021) |
| | Sandra Glardon | (dès le 01-07-2021) |
| Vevey | Elina Leimgruber | (jusqu'au 30-06-2021) |
| | Yvan Luccarini | (dès le 01-07-2021) |
| Veytaux | Christine Chevalley | |

Présidence et vice-présidence

Basées sur l'année législative, elles ont été assurées comme suit :

- Jusqu'au 30 juin 2021 :

Présidence : Mme Christine Chevalley, syndique de Veytaux,

Vice-présidence : M. Dominique Martin, syndic de Blonay

- Dès le 1^{er} juillet 2021 :

Présidence : M. Fabrice Neyroud, syndic de Chardonne,

Vice-présidence : M. Christian Minacci, syndic de Corseaux.

Compte tenu de la fusion des Communes de Blonay et de St-Légier-La Chiésaz en cours d'année législative 2021-2022, le CA a décidé que la présidence serait assurée par Chardonne en 2021-2022,

puis par Blonay - Saint-Légier en 2022-2023, pour suivre ensuite le tournoi par ordre alphabétique tel que prévu.

Commission intercommunale de gestion

Autre organe de la CIEHL, la commission intercommunale de gestion est désignée par les conseils communaux (CC) parmi leurs membres. Chargée du contrôle de la gestion de la CIEHL, cette commission se réunit usuellement deux fois par année, au printemps pour les comptes et en automne pour le budget. Au vu des mesures sanitaires, seuls les membres de la Commission ont été convoqués à la séance de printemps (cas échéant remplacés par leurs suppléants). Les membres et suppléants ont été convoqués à la séance d'automne, ce qui a permis aux nouvelles et nouveaux élu·e·s de recevoir les principales informations concernant le fonctionnement de la Commission en début de législature.

Présidence et rapport

Basées sur l'année législative, la présidence et la rédaction du rapport ont été assurées de la manière suivante :

- Jusqu'au 30 juin 2021 :

Présidence : M. Pascal Mason, conseiller communal à Veytaux,

Rapport : Mme Karen Armstrong, conseillère communale à Veytaux.

- Dès le 1^{er} juillet 2021 :

Présidence : M. Bernard Groves, conseiller communal à Chardonne,

Rapport : M. Marc Payot, conseiller communal à Chardonne.

ACTIVITÉS 2021

Le CA s'est réuni à deux reprises au cours de l'année écoulée, fin mars et début septembre. Lors de la séance de mars, le CA a validé le rapport d'activités, les comptes et le préavis type relatifs à l'exercice 2020 et a validé le budget 2022 et le préavis-type y relatif lors de la séance de septembre.

En outre, le CA a suivi l'avancement de la procédure CIEHL concernant le projet de sécurisation et de rénovation du Centre des congrès et d'exposition à Montreux (2m2c), dont l'historique est expliqué dans les rapports d'activités précédents (2018-2020). Le préavis CIEHL relatif à la reconnaissance de l'intérêt public régional du projet a été déposé dans les dix conseils communaux fin 2020. Il a fait l'objet de plusieurs séances d'information auprès des commissions *ad hoc* nommées par les conseils communaux en février et mars 2021 (5 séances au total). Les dix conseils communaux ont adopté à l'unanimité ledit préavis, reconnaissant l'intérêt public régional du projet et admettant de ce fait le principe d'une participation de la CIEHL à hauteur de Fr. 3 millions (mios).

Le CA a également évoqué la question des installations sportives régionales, en particulier celle des bassins de natation insuffisants sur la Riviera, question qui devrait être reprise durant cette nouvelle législature, faute d'avoir pu avancer lors de la précédente.

Budget 2022

Comme mentionné plus haut, le budget 2022 a été examiné par le CA lors de sa séance de septembre, caractérisé par le maintien de la contribution des communes à Fr. 5.- / habitant et une provision de Fr. 1 mio affectée au projet de 2m2c. En effet, la réalisation du projet étant planifiée pour le printemps 2025, la participation de la CIEHL devrait être versée au plus tôt fin 2024. L'objectif du CA est de permettre la participation de la CIEHL à un ou d'autres projets qui seraient présentés dans l'intervalle et donc de maintenir la contribution des communes, sans dépasser le plafond fixé par la convention (Fr. 3.5 mios).

Examen des comptes 2020 / budget 2022 par la Commission de gestion

La Commission intercommunale de gestion s'est réunie à deux reprises : le 28 avril 2021 à Vevey, pour l'examen des comptes 2020 et le 10 novembre 2021 à Chardonne, pour celui du budget 2022. Un rapport de la Commission a été établi à l'issue de chacune des séances, à l'attention des conseils communaux.

Les dix conseils communaux ont adopté les comptes 2020 à l'unanimité. Le budget 2022 a quant à lui été adopté par 8 conseils communaux, du fait de la fusion des Communes de Blonay et de Saint-Légier-La Chiésaz ; ledit budget sera adopté par le Conseil communal de la nouvelle commune fusionnée de Blonay - Saint-Légier en mars 2022.

Les séances de la Commission sont également l'occasion d'échanger sur différentes questions. Elles ont notamment permis de faire un point d'information sur les projets financés dans le cadre de la CIEHL, sur les modalités de la participation financière de la CIEHL au projet de 2m2c (provision inscrite au budget 2022), ainsi que sur la question du plafonnement des contribution des communes inscrit dans la convention. La fusion entre Blonay et St-Légier a également été évoquée, certains commissaires s'interrogeant sur les conséquences qu'elle pourrait avoir sur la convention et son éventuelle révision.

Enfin, selon le règlement sur la comptabilité des communes, les ententes intercommunales sont soumises au contrôle de l'Etat, au même titre que les associations de communes. De ce fait, les comptes 2020 et le budget 2022 ont été communiqués à la Préfecture sur formules officielles.

COMPTES 2021

Les contributions des dix communes de la Riviera, calculées à raison de Fr. 5.- par habitant, selon la population au 31 décembre 2020, s'élèvent à Fr. 406'175.-. Ce montant correspond au total des produits.

S'agissant des charges 2021, elles ont été de Fr. 13'667.96 au total. Elles correspondent aux frais de secrétariat et de gestion (forfait) de Fr. 10'000.-, facturés par le Service des affaires intercommunales, les frais de contrôle des comptes par la fiduciaire de Fr. 538.50, ainsi que les frais bancaires et intérêts négatifs sur les capitaux pour un montant de Fr. 3'129.46.

Ainsi, le résultat net de l'exercice 2021 est de Fr. 392'507.04. En conséquence, le capital disponible au 31 décembre 2021 est de Fr. 3'391'358.84.

Annexes : Comptes 2021 et préavis-type y relatif

Vevey, le 24 février 2022 / SAI - CRO/LMS/jm/nc

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2021

HISTORIQUE ET MISSIONS

Un Fonds intercommunal de soutien à l'Auditorium Stravinski et à la Fondation des Arts et Spectacles de Vevey a été créé en 1994 par convention entre les dix municipalités de l'ancien district de Vevey. Conventionnellement, il avait pour but le soutien aux activités artistiques des deux institutions les plus représentatives des activités culturelles régionales, soit l'Auditorium Stravinski et la Fondation des Arts et Spectacles.

Dès 1994, la question de l'extension du Fonds intercommunal a été discutée au sein des municipalités, l'objectif étant de mieux répartir entre les communes les subventions versées par chacune d'elles aux institutions régionales, sans prêter les institutions déjà bénéficiaires du Fonds. En 2000, l'assemblée générale du Fonds intercommunal a chargé son comité de gestion d'étudier des propositions concrètes allant dans ce sens. Celui-ci, après avoir auditionné plusieurs institutions de portée régionale susceptibles d'intégrer le Fonds et étudié différentes variantes financières, a fait une proposition d'extension comprenant le subventionnement de 11 institutions et le financement d'un agenda culturel. La contribution annuelle des communes était proposée à Fr. 48.- par habitant·e.

Ces principes ont été approuvés par l'ensemble des municipalités et des conseils communaux fin 2001. Sur cette base, un projet de convention a été établi, sous la forme d'une entente intercommunale, prévoyant la création d'un « Fonds culturel Riviera » (FCR), dans le but de soutenir les institutions de portée régionale en participant aux charges artistiques de ces dernières, ainsi qu'aux frais d'édition de l'Agenda Riviera (article 3 de la convention).

Adoptée par les dix conseils communaux fin 2002, la convention instituant le FCR est entrée en vigueur le 9 juillet 2003, après approbation par le Conseil d'État.

FONCTIONNEMENT

Les organes du FCR sont :

- le conseil administratif (CA), composé d'un·e délégué·e pour chacune des dix municipalités,
- le bureau exécutif (BE), formé de trois membres désigné·e·s par le CA,
- la commission intercommunale de gestion, composée de délégué·e·s choisi·e·s parmi les membres de chacun des dix conseils communaux de la Riviera.

Les membres du CA sont désigné·e·s par leur municipalité. La présidence est assurée par tournus alphabétique des communes pour une législature.

Compte tenu du changement de législature mi 2021, la présidence et la vice-présidence du Fonds ont été assurées respectivement par M. Jean-Baptiste Piemontesi, conseiller municipal à Montreux, et M. Thierry George, conseiller municipal à St-Légier-La Chiésaz, jusqu'au 30 juin 2021.

A partir du 1^{er} juillet 2021 et dans l'attente de la fusion des communes de Blonay et de St-Légier-La Chiésaz au 1^{er} janvier 2022, la présidence et la vice-présidence ont été assurées respectivement par M. Thierry George et M. Vincent Bonvin, conseiller municipal à La Tour-de-Peilz, jusqu'au 31 décembre 2021.

Conformément au tournus établi sur la base de l'ordre alphabétique des communes, dès le 1^{er} janvier 2022 et pour le reste de la législature, la présidence et la vice-présidence seront assurées, respectivement par M. Vincent Bonvin et par Mme Alexandra Melchior, conseillère municipale à Vevey.

Le secrétariat et la gestion du FCR sont assurés par le Service des affaires intercommunales de la Riviera (SAI).

Le CA est compétent pour proposer chaque année le montant des contributions, dans une fourchette allant de Fr. 45.- à Fr. 50.- par habitant-e et pour répartir le montant entre les institutions bénéficiaires. En pratique, il décide, sur proposition du BE, de l'attribution des subventions annuelles, en tenant compte des demandes adressées par les institutions et des montants à disposition. Il a en outre pour mission de dresser et de tenir à jour la liste des institutions bénéficiaires. Enfin, et dans les limites du solde disponible, il peut proposer l'octroi d'aides à la création et de soutiens ponctuels.

Le BE assure le lien avec les institutions bénéficiaires, examine leurs demandes de subvention annuelle, ainsi que leurs rapports d'activités et s'assure de la bonne utilisation des montants versés.

Pour l'année 2021, jusqu'au 30 juin, le BE a été composé de :

- M. Jean-Baptiste Piemontesi, conseiller municipal à Montreux, Président ;
- M. Thierry George, conseiller municipal à St-Légier-La Chiésaz, Vice-président ;
- M. Michel Agnant, conseiller municipal à Vevey.

Du 1^{er} juillet au 31 décembre 2021, le BE a été composé de :

- M. Thierry George, conseiller municipal à St-Légier-La Chiésaz, Président ;
- M. Vincent Bonvin, conseiller municipal à La Tour-de-Peilz, Vice-président ;
- Mme Alexandra Melchior, conseillère municipale à Vevey ;
- M. Jean-Baptiste Piemontesi, conseiller municipal à Montreux.

Dès le 1^{er} janvier 2022 et pour le reste de la législature, le BE sera composé de :

- M. Vincent Bonvin, conseiller municipal à La Tour-de-Peilz, Président ;
- Mme Alexandra Melchior, conseillère municipale à Vevey, Vice-présidente ;
- M. Jean-Baptiste Piemontesi, conseiller municipal à Montreux.

Quant à la commission intercommunale de gestion, à l'instar d'une commission de gestion communale, son rôle est de contrôler la gestion du Fonds pour l'exercice écoulé, de prendre connaissance du rapport de gestion du CA et d'examiner le budget de l'exercice à venir.

ACTIVITES 2021

Au cours de l'année 2021, le CA et le BE se sont réunis à quatre, respectivement à trois reprises.

En 2021, outre l'Agenda régional, 20 institutions ont bénéficié du soutien du FCR (cf. annexe « Liste des institutions bénéficiaires du FCR en 2021 »).

L'essentiel des activités du FCR est présenté dans les sous-chapitres ci-après.

Intégration de l'Association Vevey International Funny Film Festival (AVIFFF)

En 2021, l'Association Vevey International Funny Film Festival (AVIFFF) est devenue la 20^e institution bénéficiaire du FCR, suite à la décision d'intégration unanime des membres du CA, puis des 10 municipalités de la Riviera en 2020.

Créée à Vevey en 2014, l'AVIFFF programme le seul festival consacré au film comique en Suisse et l'un des rares à l'échelle internationale. Ses initiateurs sont des professionnel-le-s et la manifestation touche désormais un public toujours plus large sur la Riviera et en Romandie. Tout comme l'édition 2020, celle de 2021 a pu avoir lieu normalement, moyennant les précautions sanitaires d'usage, et cette dernière a rencontré un important succès, avec une fréquentation en hausse.

Impacts de la crise sanitaire sur les institutions bénéficiaires

En 2021, la plupart des institutions bénéficiaires du FCR ont été à nouveau impactées par la poursuite de la crise sanitaire du COVID-19, en particulier lorsque théâtres, salles et clubs ont dû fermer leurs portes au public de novembre 2020 à avril 2021, voire davantage. Nombre d'institutions ont dû annuler ou reporter une part importante de leur programmation et ont redoublé d'inventivité pour « maintenir la culture en vie ». A cet effet, elles ont notamment mis leurs locaux à disposition des artistes pour des répétitions ou résidences et programmé des événements « hors murs », comme cela a par exemple été le cas lors de la reconduction de l'opération « Dolce Riviera » prise par les principaux acteurs touristiques, culturels et économiques de la région avec le soutien des collectivités publiques pour promouvoir la destination. Nombre d'institutions ont aussi poursuivi le développement de leur offre digitale pour maintenir le contact avec le public.

Heureusement, les événements programmés durant le 2^{ème} semestre 2021 ont pu se dérouler relativement « normalement », moyennant les précautions sanitaires de rigueur, et ont rencontré un succès réjouissant.

Sur un plan financier, plusieurs institutions qui en ont fait la demande ont pu toucher des aides cantonales et/ou communales (indemnités pour pertes financières, RHT, projets de transformation, etc.).

En ce qui concerne le FCR, le BE et le CA procèdent, avec le soutien du SAI en charge de la gestion du Fonds, à un point de situation régulier sur l'évolution financière des institutions bénéficiaires, et ce, de manière plus soutenue depuis le début de la pandémie en mars 2020. Le but du FCR étant de soutenir les institutions de portée régionale en participant aux charges artistiques de ces dernières, le BE et le CA ont la compétence de contrôler que les subventions versées sont en adéquation avec les charges artistiques de dites institutions.

Lors de sa séance de décembre 2020, le CA a confirmé sa volonté de maintenir son soutien aux institutions bénéficiaires du Fonds, en s'assurant, conformément à la convention, que les subventions octroyées en 2021 soient bien affectées aux charges artistiques effectives des institutions qu'il soutient. Si tel ne devait pas être le cas, le CA a admis le principe d'un rééquilibrage de la subvention pour les institutions qui seraient concernées. Ces décisions ont été communiquées aux institutions bénéficiaires du Fonds.

Situation particulière de la Fondation de la Saison culturelle de Montreux (FSCM)

L'analyse de la situation financière des institutions bénéficiaires du FCR, en particulier au regard du montant de leurs charges artistiques effectives, a conduit le BE, puis le CA, au constat que pour la Fondation de la Saison culturelle de Montreux (FSCM), lourdement impactée par la pandémie, la subvention du FCR s'est avérée excéder fortement le montant de ses charges artistiques en 2020.

Lors de sa séance de mars 2021, le CA a décidé que cet excédent de subvention, de Fr. 440'000.-, serait soustrait de la subvention 2021 à la FSCM et restitué aux communes (au prorata de leur population respectives au 31 décembre 2019), par une opération comptable distincte et exceptionnelle.

Par ailleurs, le CA a été informé en décembre 2021 que, comme en 2020, un excédent de subvention pour l'année 2021 était prévisible, du fait de reports et annulations de dates programmées. Le CA a décidé de procéder de la même manière que pour 2020, en restituant cet excédent aux communes.

Agenda culturel régional

En raison de la crise sanitaire, l'agenda régional a paru à cinq reprises, au lieu des six habituelles. En effet, l'édition de janvier-février n'a pas vu le jour en raison des incertitudes dues à l'impact de la pandémie sur la tenue de manifestations.

Concernant son financement, rappelons que depuis 2016, la Commission intercommunale de la taxe de séjour prend en charge une partie des coûts de l'agenda, via l'octroi d'une subvention pérenne de Fr. 12'000.- par année.

Par ailleurs, le FCR a poursuivi le travail engagé sous la conduite de la Direction de la culture de Vevey (DC – Vevey) et en partenariat avec MVT, visant à mettre en œuvre un agenda régional digital, dans le but d'assurer une meilleure visibilité de l'offre culturelle et de moderniser les bases de données, tout en maintenant la possibilité d'une version papier. Ces travaux se poursuivront en 2022, ayant pris un peu de retard dans le contexte de la crise sanitaire. La participation du FCR à leur financement, initialement prévue en 2021, est reportée en 2022.

Budget 2022

Conformément à une pratique instaurée depuis quelques années, le budget 2022 a été établi en tenant compte des seules charges nécessaires, soit les subventions aux 20 institutions bénéficiaires, ainsi que les frais d'administration / gestion (SAI / fiduciaire).

Ainsi, les revenus de l'année 2022 comprennent les contributions des communes de la Riviera équivalant à Fr. 47.00 / habitant·e, calculées sur la base de la population résidante de la Riviera au 31 décembre 2020. Ces revenus sont complétés par une provision faite en 2020 pour l'adaptation en 2022 de la subvention à une institution bénéficiaire, ainsi que par la subvention annuelle de la Commission intercommunale de la taxe de séjour pour l'Agenda régional. Le montant des revenus du FCR s'élève à Fr. 3'840'045.-.

Le budget 2022 a été approuvé par les municipalités et les conseils communaux en fin d'année 2021.

Aides à la création / soutiens ponctuels

En 2021, 17 demandes d'aide à la création / soutien ponctuel ont été traitées par le FCR (cf. liste des demandes d'aide à la création / soutien ponctuel en annexe). Parmi celles-ci, une demande répondant aux principes d'octroi du FCR a reçu une réponse favorable. En outre, le FCR a confirmé le report de son soutien en 2023 pour une demande faite en 2020 (report Covid).

Commission intercommunale de gestion

Dite commission a siégé en avril pour le contrôle des comptes 2020 et en novembre pour l'examen du budget 2022, en présence d'une délégation du CA. Au vu des mesures sanitaires, seuls les membres ont été convoqués à la séance d'avril, remplacés si besoin par leurs suppléant·e·s. Basées sur l'année législative et le tournus établi, la présidence et la rédaction du rapport ont été assurées de la manière suivante :

- Séance d'avril 2021 :

Président : M. Pierre Butty, conseiller communal à Vevey ;

Rapportrice : Mme Dominique Pittet, conseillère communale à Jongny.

- Séance de novembre 2021 :

Président : M. Roberto Trüb, conseiller communal à Corseaux ;

Rapporteur : M. Tiago Branquino, conseiller communal à Vevey.

La Commission intercommunale de gestion a recommandé à la majorité (une abstention) l'adoption des comptes 2020 et à l'unanimité le budget 2022 aux conseils communaux de la Riviera.

Relevons que ces séances permettent également d'échanger plus largement avec les membres de la commission.

Comptes 2021

Recettes :

Les contributions des communes, basées sur Fr. 47.- / habitant·e au prorata de la population au 31 décembre 2020), s'élèvent à un peu plus de Fr. 3,8 millions, auxquels s'ajoute la participation de la Commission intercommunale de la taxe de séjour aux coûts de l'agenda régional pour un montant de Fr. 12'000.-.

Ainsi, le montant total des recettes s'élève à un peu plus de Fr. 3,83 millions.

A noter que, conformément à la décision du CA de mars 2021, le solde excédentaire du FCR en 2020 de Fr. 24'584.40 a été déduit du montant de la contribution des communes au prorata du nombre d'habitant·e·s au 31 décembre 2019.

Charges :

- Le total des subventions octroyées aux 20 institutions bénéficiaires et à l'agenda culturel régional s'élève à un peu plus de Fr. 3,08 millions, un montant donc bien inférieur au budget.

Cela s'explique principalement par la situation de la Fondation de la Saison culturelle de Montreux (FSCM), qui a reçu une subvention de Fr. 420'000.- en 2021, au lieu des Fr. 860'000.- prévus au budget du FCR. En effet, le surplus de subvention reçu par la FSCM en 2020, à savoir le montant de Fr. 440'000.- excédant les charges artistiques de l'institution cette année-là, a été déduit de la subvention attribuée à la FSCM en 2021, conformément à la décision du CA de mars 2021.

Par ailleurs, le coût de l'Agenda culturel Riviera a été inférieur à celui prévu au budget en raison de la production de cinq éditions au lieu de six.

- Le montant de l'aide à la création traitée et versée en 2021, s'élève à Fr. 5'000.-.
- Les prestations du SAI ont été maintenues à Fr. 35'000.- (forfait).
- Pour rappel, les ententes intercommunales sont tenues de faire contrôler les comptes par une fiduciaire. Le montant de Fr. 538.50 figurant dans les comptes correspond à la facture de la fiduciaire pour le contrôle des comptes 2020.

Restitution exceptionnelle

Le montant de Fr. 440'000.- non versé à la FSCM en 2021 a été exceptionnellement restitué aux communes, conformément à la décision du CA de mars 2021. Ainsi, chaque commune membre du FCR a reçu un montant correspondant à Fr. 5.47/ habitant·e (selon la population au 31 décembre 2019).

Par ailleurs, et comme indiqué en page 3 du présent rapport, la Fondation de la Saison culturelle de Montreux (FSCM) ayant perçu un excédent de subvention en 2021, au vu de ses charges artistiques effectives, une provision de Fr. 200'000.- a été faite en vue d'une rétrocession aux communes.

Ainsi, en tenant compte des diverses provisions faites en 2020 pour un montant global de Fr. 85'600.-, le total des charges s'élève à Fr. 3'762'832.35, auquel s'ajoute un montant de Fr. 67'212.65 attribué à la provision pour subventions et aides à la création en 2022.

Ainsi le solde au 31 décembre 2021 est de Fr. 0.-.

Enfin, rappelons que la procédure d'adoption des comptes et des budgets a été unifiée dans les communes de la Riviera. Ces dernières doivent désormais déposer un préavis sur les comptes, respectivement sur le budget du FCR. Ces préavis, ainsi que les rapports des commissions de gestion doivent être présentés simultanément aux comptes et budgets communaux, conformément aux dispositions du règlement sur la comptabilité des communes.

- Annexes :
- Liste des institutions bénéficiaires du FCR en 2021
 - Liste des demandes d'aide à la création / soutien ponctuel traitées en 2021

Vevey, le 16 mars 2022 / SAI - IC/nc

LISTE DES INSTITUTIONS BÉNÉFICIAIRES DU FONDS EN 2021

- Agenda Riviera
- 1 Association Concours Clara Haskil
 - 2 Association La Lanterne magique Vevey - Montreux
 - 3 Association Live in Vevey
 - 4 Association des Musées de la Riviera vaudoise
 - 5 Association Nouvel Espace Dancers (NED)
 - 6 Association Nox Orae
 - 7 Association Oriental Vevey - Théâtre de l'Oriental
 - 8 Association Semaine internationale de piano
 - 9 Association du Théâtre de poche de La Grenette
 - 10 Association du Théâtre Les Trois-Quarts
 - 11 Association Tous Artistes Confondus - Rocking Chair (RKC)
 - 12 *Association Vevey International Funny Film Festival (AVIFFF) **
 - 13 Fondation des Arts & Spectacles (Le Reflet - Théâtre de Vevey)
 - 14 Fondation Festival du rire de Montreux - Montreux Comedy Festival
 - 15 Montreux Jazz Artists Foundation
 - 16 Fondation Montreux Choral Festival
 - 17 Fondation Maison Visinand - Théâtre Montreux-Riviera (TMR)
 - 18 Fondation de la Saison Culturelle de Montreux
 - 19 Fondation du Septembre Musical Montreux-Vevey
 - 20 Fondation Vevey ville d'images - Festival Images

**Institution intégrée en 2021*

SAI - JANVIER 2022

LISTE DES DEMANDES D'AIDES À LA CRÉATION / SOUTIEN PONCTUEL TRAITÉES EN 2021

ACCEPTÉE / CONFIRMÉE

- Compagnie Igloo – « Chambre 216 », projet culturel en milieu hospitalier (aide à la création)
- Union Chorale de La Tour-de-Peilz – « Hymne à la vie » (demande acceptée en 2020, concerts reportés à 2023 et montant de l'aide à la création provisionné pour 2023)

REFUSÉES

- Association Salut la Compagnie – « Transpiration »
- Association Rubis Films – « KD », projet de publication
- Association CultureALL – « La Poésie du Printemps », concerts culinaires de Chardonne
- La Compagnie Anivas – « PORT_IK »
- Centre d'Art Vevey (CAV) – soutien ponctuel au CAV et aide à la création pour une artiste et architecte au CAV
- The-Pool.tv – Festival 1.1 « Tous dans le même bain »
- Association des spectacles des Remparts – 1^e saison 2021 – 2022, spectacles d'humour et musicaux
- Association KFM LIFE – Évènements culturels à Aigle
- Cie Georges Poutre – « Plan B »
- St.John's Church – restauration de l'orgue de l'Eglise Anglicane de Montreux
- La Becque Résidence d'artistes – Performance « Sp02 »
- Alti'folies - « Etats dames »
- Association The Echoes of Django – « Django's Dream »
- Association Les Créations Elème – « Voices carry »
- Association Vevey Spring Classic – 1^e édition du « Vevey Spring Classic » en 2022